Nations Unies S/PV.4124



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4124e séance
Vendredi 7 avril 2000, à 10 h 30
New York

Président :	M. Axworthy	(Canada)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Ahmed
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Kamal
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général (S/2000/205)

00-38254 (F)

La séance est ouverte à 11 h 45.

Condoléances à la suite du décès de l'ancien Président de la Tunisie

Le Président (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom du Conseil, exprimer notre tristesse à la suite du décès de Son Excellence M. Habib Bourguiba, chef et ancien Président de la République tunisienne. Comme père de la Tunisie et en tant que l'un des architectes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Président Bourguiba était profondément attaché à la cause de la paix et incarnait les espoirs et les aspirations de générations d'hommes et de femmes en Tunisie et en Afrique.

Au nom du Conseil, je voudrais demander au représentant permanent de la Tunisie de transmettre à la famille affligée, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple tunisiens, nos sincères condoléances.

M. Tekaya (Tunisie) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, pour vos condoléances au Gouvernement et au peuple tunisiens, à la suite du décès du leader Habib Bourguiba, le père de l'indépendance de la Tunisie. L'histoire n'oubliera pas l'oeuvre grandiose qu'il a accomplie en Tunisie et se rappellera également qu'il était un fervent défenseur des causes justes pour s'être investi en faveur des mouvements d'indépendance en Afrique et dans le reste du monde. C'était l'un des premiers fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Mouvement des pays non alignés, et un grand croyant en la culture de la paix, de la tolérance et du règlement pacifique des conflits.

Qu'Allah l'accueille dans sa miséricorde.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à Son Excellence M. Anwarul Karim Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mars 2000. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Chowdhury pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général (S/2000/205)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 de son règlement provisoire, d'inviter M. John Renninger, chargé de la Division de l'Asie et du Pacifique du Département des affaires politiques.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Renninger à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur [la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales] qui figure dans le document S/2000/205, et d'une [lettre datée du 4 avril 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan] qui figure dans le document S/2000/282.

Les membres du Conseil sont également saisis de photocopies du rapport de la mission interinstitutions des Nations Unies en Afghanistan sur les problèmes de parité

entre les sexes, qui s'est déroulée du 12 au 24 novembre 1997.

Au cours de cette séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Renninger, chargé de la [Division de l'Asie et du Pacifique du Département des affaires politiques], sur la situation en Afghanistan. Je lui donne à présent la parole.

M. Renninger (*parle en anglais*) : Le conflit afghan est maintenant entré dans sa vingt-deuxième année, et il n'y a aucun espoir tangible de règlement dans un avenir rapproché. Le peuple afghan continue de souffrir aussi cruellement. Il est également troublant de voir que les effets négatifs du conflit ont commencé à dépasser les frontières de l'Afghanistan. D'autres pays de la région et au-delà souffrent déjà du débordement de nombreux problèmes ayant leur source en Afghanistan, y compris le flot de réfugiés, la contrebande de narcotiques et d'armes, ainsi que les activités liées au terrorisme. Au nom du Secrétaire général, je saisis donc cette occasion pour exprimer nos préoccupations devant le Conseil et bénéficier des suggestions et observations des gouvernements qui assistent à la réunion d'aujourd'hui.

Comme les membres du Conseil le savent, le dernier rapport trimestriel du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan est paru le 17 mars. Dans mon exposé d'aujourd'hui, je donnerai une mise à jour de l'évolution récente de la situation politique et militaire en Afghanistan et je me concentrerai également sur les aspects humanitaires et les droits de l'homme, y compris la situation des femmes et des fillettes en Afghanistan.

Je commencerai par l'évolution récente de la situation politique. Les pourparlers entre le mouvement des Taliban et le Front uni, qui ont eu lieu du 7 au 9 mars à Djedda, en Arabie saoudite, sous les auspices de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) ont déjà été mentionnés dans le dernier rapport du Secrétaire général. Au cours de ces pourparlers, aucune des deux parties n'a infléchi sa position de base. Tandis que les Taliban ont insisté sur le fait que l'opposition devait adhérer au système de l'Émirat islamique et accepter qu'il soit dirigé par le mollah Omar, le Front uni a réaffirmé qu'un gouvernement intérimaire incluant des parties tierces devrait être constitué. Nous croyons comprendre que l'Organisation de la Conférence islamique, présidée par la République islamique d'Iran, s'efforce d'organiser de nouveaux pourparlers entre les deux parties qui devraient également avoir lieu à Djedda. L'ONU appuie pleinement cet effort et envisage de participer à ces pourparlers lorsqu'ils se dérouleront.

Les initiatives lancées par des Afghans et des groupes non belligérants semblent avoir apporté quelques progrès. Un Conseil exécutif du processus de Rome, composé de 30 membres et constitué à l'initiative de l'ex-roi Zahir Shah, s'est réuni à Rome les 11 et 12 mars en vue de préparer la convocation d'urgence d'une *loya jirgah* ou grande Assemblée traditionnelle en Afghanistan. Ces préparatifs se poursuivent.

Le groupe «six plus deux» d'États membres qui se sont consacrés à rétablir la paix en Afghanistan a été très actif au cours de la dernière période et a convoqué une réunion de haut niveau au Siège, à la fin du mois de février. Les participants à cette réunion ont abordé le problème de l'augmentation sans précédent de la production de narcotiques en Afghanistan, fait particulièrement préoccupant. Le Secrétaire général salue donc l'initiative prise par ce groupe de traiter de ce problème. Il se félicite que cette initiative ait abouti à la préparation d'une réunion technique qui sera convoquée du 8 au 10 mai à Vienne et qui rassemblera tous les membres du groupe «six plus deux», ainsi que les grands pays donateurs.

D'autres événements importants sont récemment survenus en Afghanistan et dans la région, notamment le processus de rapprochement entre le commandant Ahmed Shah Massoud et ses rivaux ouzbeks, les généraux Dostum et Malik, qui ont été expulsés d'Afghanistan par les Taliban en 1997 et 1998, respectivement.

Le 26 mars, Ismaël Khan, ancien gouverneur d'Herat et l'un des prisonniers les plus importants du mouvement des Taliban depuis 1997, s'est échappé d'une prison à Kandahar, apparemment avec l'aide et la connivence d'un garde taliban. Les Taliban ont lancé une chasse à l'homme d'envergure dans le sud-ouest de l'Afghanistan, mettant sa tête à prix et menaçant de punir de la peine de mort ceux qui viendraient en aide aux fugitifs. Des récits et des rapports contradictoires circulent sur le lieu où il se trouverait actuellement.

Pour terminer ce bref examen de la situation politique, force est de noter qu'il est impossible d'être optimiste quant à un cessez-le-feu entre les factions en guerre et encore moins en ce qui concerne des négociations menant à la formation d'un gouvernement largement représentatif, comme le Conseil de sécurité l'a demandé à plusieurs reprises.

Je voudrais maintenant passer à la situation militaire qui, je le crains, est tout aussi sombre. L'impasse a persisté sur le plan militaire pendant tout l'hiver et les lignes de

front sont pour l'essentiel demeurées inchangées. Comme par le passé, l'hiver rigoureux et l'observation du ramadan ont obligé les deux parties à réduire l'intensité des combats. Néanmoins, cela n'a pas abouti à un arrêt total des combats. La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a été informée de l'existence d'accrochages continus dans divers endroits, notamment après la mi-janvier.

L'intensité et la fréquence des accrochages entre les deux parties augmentent régulièrement. Toutes les indications donnent à penser que des préparatifs sont en cours en vue d'offensives organisées de grande envergure par les deux parties. De nombreux rapports font état du recrutement actif de combattants, de l'arrivée de renforts et de la fourniture continue de matériels de guerre provenant de l'étranger. Une fois de plus, les factions afghanes qui s'opposent semblent prêtes à reprendre le cycle vicieux de la violence à l'arrivée du printemps. C'est pourquoi je me dois d'appeler l'attention du Conseil sur le lancement possible d'une offensive majeure de printemps dans un avenir proche.

La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pense que les Taliban restent déterminés à rechercher une solution militaire et à vaincre le Front uni au nord. Il semble que les Taliban et le Front uni ont déjà amorcé des mouvements tactiques en vue de s'emparer de territoires d'importance stratégique dans les provinces septentrionales de Samangan et de Baghlan. La Mission a reçu ces derniers jours des rapports faisant état de mouvements accrus de combattants et de matériel des Taliban dans la ville de Kaboul et aux alentours. Il semble que les Taliban concentrent une fois de plus leurs forces sur les lignes de front dans les plaines de Shomali, qui se trouvent à seulement 40 kilomètres au nord de Kaboul. En fait, des rapports font aujourd'hui état d'accrochages violents entre les deux parties au nord-est de Kaboul.

Il est probable que le Front uni essaiera de lancer sa propre offensive en vue de reprendre le terrain perdu et de rétablir l'équilibre militaire en sa faveur. Le rapprochement signalé entre le commandant Massoud et le général Dostum risque d'encourager le Front uni à intensifier ses opérations militaires. Cependant, l'efficacité potentielle d'une nouvelle coalition Massoud-Dostum reste à vérifier. De plus, l'évasion rapportée d'Ismaël Khan, un proche allié du commandant Massoud, pourrait modifier cette situation.

Il faut se souvenir que le Secrétaire général a noté à plusieurs reprises dans ses rapports à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité que l'ingérence extérieure est l'un des principaux obstacles à la paix en ce qu'elle fournit les moyens indispensables à la poursuite de la guerre civile en Afghanistan.

La participation rapportée de combattants non afghans au conflit, principalement du côté des Taliban, reste un sujet de vive préoccupation. Ces rapports, y compris les informations provenant des médias locaux, indiquent que, dans certains cas, des combattants non afghans sont ouvertement recrutés dans les écoles religieuses au Pakistan et envoyés en Afghanistan par convois d'autobus et de camions. Ces volontaires étrangers sont entraînés et armés en Afghanistan avant d'être envoyés sur les lignes de front. Les observateurs estiment qu'au cours des dernières semaines, plusieurs milliers de combattants supplémentaires sont arrivés en Afghanistan. Il est également fait état de la participation d'Arabes et de ressortissants des pays d'Asie centrale. L'appel accru à des combattants étrangers par les factions belligérantes semble refléter les difficultés croissantes qu'elles rencontrent pour recruter des soldats au plan local.

Je voudrais à présent parler des aspects humanitaires de la situation en Afghanistan. Ce pays continue de souffrir des effets accumulés de la guerre et de l'effondrement de l'économie, les services de base étant pratiquement inexistants. Les conditions de vie dans les zones urbaines sont particulièrement déplorables. Le chômage dans la ville de Kaboul a atteint des proportions tragiques, un quart des familles survivent à l'aide du pain subventionné par l'ONU et nombreux sont ceux qui dépendent des envois de fonds de l'étranger.

Le sort des civils déplacés par le conflit constitue un grave problème pour la communauté internationale. Une aide alimentaire limitée est fournie aux personnes déplacées à Kaboul et d'autres projets d'aide alimentaire en échange de travail sont actuellement mis sur pied. Les efforts faits par l'ONU pour fournir une assistance des deux côtés de la ligne de front dans la vallée du Panjsher ont été couronnés d'un succès relatif à la fin de 1999, mais ils se sont interrompus depuis. Le Bureau du Coordonnateur de l'ONU continue de négocier un accès avec les deux parties, mais les conditions imposées par les Taliban et les rumeurs d'offensives imminentes semblent avoir durci les positions. Ainsi, plus de 7 000 familles déplacées dans la vallée du Panjsher se trouvent dans une situation très précaire.

La situation dans les zones où les combats sont moins intenses est également très grave. Les déplacements, la pénurie alimentaire et une épidémie de rougeole ont causé la mort de près d'un millier de personnes dans la région de l'Hazarajat septentrionale. Les atrocités commises à l'en-

contre des civils ont encore aggravé le niveau des souffrances humaines.

Outre tous ces problèmes, le sud de l'Afghanistan est en proie à une sécheresse qui pourrait entraîner un manque grave d'eau potable dans les zones urbaines et une augmentation des épidémies.

L'ONU est également très préoccupée par la situation à Kandahar, où des recherches effectuées dans les locaux de l'ONU et l'intimidation à l'encontre du personnel ces derniers jours ont entraîné le retrait de tout le personnel international de la région. L'on espère que les Taliban donneront bientôt au Coordonnateur des Nations Unies des garanties sûrs que ces incidents ne se répéteront pas, ce qui est une condition préalable au retour du personnel international. Cette question est d'autant plus urgente que Kandahar sert de centre pour l'assistance dans la lutte contre les effets de la sécheresse dans le sud de l'Afghanistan.

En ce qui concerne les réfugiés, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a facilité le retour volontaire de plus de 3000 afghans réfugiés au Pakistan depuis le début de l'année. En février, la République islamique d'Iran et le HCR ont signé un accord portant sur un programme commun de rapatriement d'Afghans réfugiés en Iran. Le programme doit limiter les retours forcés en facilitant le rapatriement librement consenti de quelque 3000 Afghans par semaine et en augmentant le niveau de protection internationale pour ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas retourner.

Je voudrais maintenant évoquer les droits de l'homme. La situation en matière de droits de l'homme en Afghanistan, notamment avec le début d'une autre saison de combats, doit continuer d'être une priorité pour la communauté internationale. Vingt années de conflits ont entraîné de nombreuses pertes pour la population afghane, tuant directement des civils innombrables tout en imposant des conditions de pauvreté absolue et de sous-développement à de nombreuses vies. En fait, les conditions de vie des Afghans sont si précaires que la diarrhée, une maladie facile à guérir, est responsable de la mort de quelque 85 000 enfants chaque année. De même, une récente épidémie de rougeole, une autre maladie qui pourrait être évitée, a coûté la vie à 650 enfants.

Avec le début imminent d'une autre saison de combats, l'on a de bonnes raisons de penser que la norme consistant à prendre des civils pour cible continuera d'être appliquée. Des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire, y compris des exécutions sommaires, des détentions arbitraires et le déplacement forcé de civils, se sont produites de manière systématique et ont semé les graines d'autres combats.

On estime que lors des tueries récentes on a exécuté des personnes âgées à Gosfandi alors qu'elles essayaient de régler le conflit dans la zone de Sangcharak. Ce type d'expérience n'est pas de bon augure pour l'avenir et souligne l'importance absolue d'efforts concertés pour mettre fin à la guerre et pour permettre aux Afghans de combler leur désir de paix, une paix qui est également une condition préalable nécessaire pour la jouissance des droits de l'homme.

Je voudrais maintenant parler de la situation des femmes et des fillettes en Afghanistan. Ces dernières années, surtout depuis les progrès militaires enregistrés par le mouvement taliban, la communauté internationale s'est engagée intensivement à s'occuper de la situation des femmes et des fillettes dans ce pays, en particulier dans les zones contrôlées par les Taliban. Les mesures honteuses imposées par les Taliban aux femmes et aux fillettes en Afghanistan ont maintes fois été condamnées par le Secrétaire général et dans de nombreuses résolutions du Conseil, de l'Assemblée générale, de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme.

Les normes et les traditions culturelles en Afghanistan ont été historiquement conservatrices et marquées par une ferme répartition des rôles entre les hommes et les femmes. Les décisions politiques, économiques et sociales tendent à être le monopole des hommes. Un accès accru des femmes à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi faisait partie des projets de modernisation de l'État au début du XXe siècle et s'est poursuivi jusqu'à la fin des années 70. Cela a provoqué une croissance de la demande sociale en matière d'éducation pour les femmes et a créé une élite professionnelle féminine, notamment dans la capitale Kaboul. Toutefois, la pauvreté économique extrême du pays et les politiques de développement urbain partiales ont maintenu la grande partie de la population rurale, notamment les femmes, à la périphérie de la modernisation.

L'accès des femmes à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la vie publique a été touché de manière extrêmement négative à la suite des victoires militaires des Taliban. Là où les questions relatives à l'égalité des sexe sont concernées, l'idéologie de Taliban s'est manifestée par une série de lois interdisant aux femmes tout accès aux activités publiques. La situation vulnérable actuelle des fillettes et des femmes — résultat d'une guerre continue, de normes culturelles conservatrices, de la destruction des infrastructu-

res sociales et institutionnelles et de l'absence de politique de relèvement des secteurs social et productif — a été considérablement aggravée par ces lois des Taliban, notamment l'interdiction de tout type d'éducation officielle pour les fillettes.

Des preuves réunies sur le terrain semblent indiquer qu'au cours des huit derniers mois, il y a eu un changement dans la position des Taliban pour ce qui de l'accès des femmes aux services de santé, à l'éducation et aux possibilités d'emploi. Ce changement est dû en grande partie à la demande faite par des communautés locales pour que les fillettes aient accès à la santé et à l'éducation pour les fillettes et que les femmes, surtout les veuves de guerre chefs de famille, aient accès à des emplois générateurs de revenus. La communauté d'assistance a également permis ce changement, grâce à un soutien constant, à un engagement de principe, et à un dialogue constructif et des négociations avec les autorités.

Il convient également de noter que les restrictions qui avaient été imposées au personnel féminin des institutions des Nations Unies ont été assouplies dans la pratique. Le personnel féminin des Nations Unies peut voyager et travailler en Afghanistan sans grand problème.

Le changement dans la politique des Taliban en ce qui concerne l'emploi des femmes dans le secteur de la santé remonte à 1997, lorsque les femmes docteurs, les infirmières et les sages-femmes ont été autorisées à continuer leur pratique médicale dans les hôpitaux. Plus récemment, en 1999, quelque 40 étudiantes en médecine qui ont été forcées de quitter l'Université de Kaboul avant la réception de leur diplôme ont été autorisées à poursuivre leurs études. Au cours du premier trimestre de cette année, les autorités de Kandahar ont accepté, après de longues négociations avec le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé, d'ouvrir une école d'infirmier à Kandahar pour 50 infirmiers et 50 infirmières.

Les progrès enregistrés dans la fourniture d'alternatives à l'éducation officielle dans les zones administrées par les Taliban ont été possibles grâce à des négociations patientes et persistantes et au plaidoyer entre les communautés locales, la communauté d'assistance et les autorités. Les écoles communautaires pour les filles et les garçons sont ouvertes dans les zones rurales alors qu'un enseignement à la maison organisé en privé à l'intention des filles est de plus en plus pratiqué dans les zones urbaines. La BBC organise un programme d'enseignement radiodiffusé pour essayer d'accroître l'accès à l'éducation dans le pays.

Parmi les événements les plus récents il y a eu l'ouverture en novembre 1999 de neuf écoles communautaires pour les fillettes financées par les communautés locales en accord avec les autorités de la province de Kandahar et 13 de ces écoles pour filles à Kaboul.

Actuellement, l'Afghanistan n'a pas de secteur économique officiel. Dans la pratique, l'Agriculture et les petits travaux manuels à la maison sont les seules possibilités d'emploi pour les femmes. Les opportunités d'emploi pour les femmes sont limitées au tissage des tapis, à la couture, à la broderie, à la fabrication de savon, et à des activités semblables. La communauté d'assistance participe à des projets pour créer ce genre d'emplois et certains de ses projets ont eu un effet sur les vies des femmes de la base et de leurs familles en leur donnant un revenu important.

Les femmes n'ont pas accès aux marchés, en raison de leur enfermement, qui dans de nombreux cas font qu'elles sont exploitées par les hommes, sauf dans les cas où les organisations non gouvernementales assument la responsabilité de la commercialisation finale de leur production.

Malgré les différentes positions en matière de politiques adoptées par les Taliban et le Front uni pour ce qui est des femmes, dans les zones contrôlées par le Front uni les femmes souffrent également d'un accès limité à l'éducation, au services de santé et à un emploi générateur de revenus. La région contrôlée par le Front uni a été historiquement la région la plus pauvre de l'Afghanistan. Les guerres civiles continues et les normes culturelles n'ont fait qu'aggraver la situation des femmes dans cette région. Toutefois, il y aurait d'autres possibilités pour l'éducation des filles dans cette région si les ressources pouvaient être disponibles.

Tout en relevant les progrès limités récemment enregistrés en ce qui concerne la situation des femmes et des fillettes en Afghanistan, la situation d'ensemble reste inacceptable et nécessite l'attention soutenue et continue de la communauté internationale. Mme Angela King, Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, sera heureuse de répondre aux observations et questions concernant la situation des femmes et des filles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Renninger de son exposé exhaustif et de son analyse quelque peu troublante.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité d'un certain

nombre d'activités que nous avons conduites depuis le 17 janvier dernier au sein du Comité des sanctions créé par la résolution 1267 (1999) relative à la situation en Afghanistan.

Le fait que nous ayons fait des progrès significatifs est dû notamment à l'excellente coordination avec le Secrétariat et à l'entière disponibilité des membres du Comité. À cet égard, je voudrais remercier de nouveau le Secrétaire du Comité, M. Aleksandar Martinovic.

C'est dans cet esprit que nous avons adopté les orientations du Comité, qui constituent un fondement essentiel pour la réussite des travaux du Comité. Nous avons également adressé une lettre aux États Membres, conformément aux paragraphes 6 a) et 10 de la résolution 1267 (1999), leur demandant plus d'informations sur les mesures prises au titre des alinéas 4 a) et b). Suite à cette lettre, nous avons reçu, en un peu plus de deux mois, plus de 50 communications écrites de divers États Membres. Conformément au paragraphe 10 de la résolution, le Comité a adopté, le 4 avril, son premier rapport sur cette question, rapport soumis le même jour au Président du Conseil de sécurité. Ce rapport, publié sous la cote S/2000/282, sera mis à jour au fur et à mesure que d'autres communications nous parviendront des États.

Je voudrais souligner que le Comité a reçu des informations d'un certain nombre d'États Membres, selon lesquelles ils attendent les identifications évoquées aux paragraphes 4 b) et 6 e) en vue de faire rapport sur l'application intégrale du paragraphe 4 de la résolution. Je traiterai ultérieurement de ce point soumis présentement au Comité.

S'agissant du travail entrepris par le Comité, grâce aux informations fournies par les États Membres, le Comité a mis à jour la liste des avions mentionnée au paragraphe 4 a) de la résolution 1267 (1999), adoptée à la fin de l'an dernier au cours de la présidence intérimaire du Royaume-Uni. À la demande d'une organisation non gouvernementale allemande, le Comité a autorisé un vol humanitaire pour transporter des enfants malades d'Afghanistan qui seront soignés en Allemagne. À cet effet, nous avons eu l'aide des États où ces avions devaient effectuer des escales et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui ont supervisé ces vols avec les autorités nationales, et qui ont informé le Comité du respect des dispositions.

Nous avons autorisé 360 vols des villes de Kaboul et Kandahar en Afghanistan vers Djeddah (Arabie saoudite) — avec des escales à Sharjah (Emirats arabes unis) — pour permettre à 12 000 pèlerins afghans de s'acquitter de leur obligation religieuse en matière de *haj*. Conformément aux directives du Comité, les vols furent surveillés par les autorités nationales et le PNUD, à Sharjah et Djeddah. Comme pour les vols précédents, ces autorités ont tenu le Comité informé.

La semaine dernière, après quelques retards techniques, des vols retour ont commencé à ramener en Afghanistan les 12 000 pèlerins. On espère que les vols retour prendront fin à la date prévue — le 23 avril. Je suis très heureux qu'en dépit de certains obstacles, ces vols se soient déroulés normalement.

Comme prévu, l'organisation de ces vols a nécessité, à plusieurs reprises, l'attention du Comité sur des questions connexes, notamment des programmes de vols, une surveillance technique, l'entretien des appareils, l'utilisation d'un vol pour transporter des matériaux essentiels à un projet de sécurité aérienne de l'Association du transport aérien international (IATA), la réparation de quatre moteurs en Jordanie et même le recours à des appareils supplémentaires d'*Air Gulf Falcon* en raison de la non-disponibilité de l'un des appareils autorisés.

Toute cela a nécessité la participation active de la part des membres du Comité, du personnel des Nations Unies, du PNUD et des autorités nationales, ainsi que de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Je voudrais souligner le fait que, s'agissant du *haj*, une coopération appréciable à été fournie par les autorités Taliban qui, à ce jour, ont communiqué au Comité toutes les informations demandées.

Grâce aux contributions des autorités de l'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis, le PNUD n'a demandé que 20 000 dollars pour toute l'opération de surveillance des vols de *haj* à Sharjah et Djeddah. Face à l'exigence de surveiller ces vols, nous nous sommes rendus compte de l'insuffisance des ressources disponibles au Secrétariat pour ce type d'activités. Enfin, les membres du Comité ont convenu d'utiliser les fonds destinés au déplacement des présidents des comités des sanctions pour cet objectif, étant entendu que l'on s'efforcerait de recouvrer ces fonds. Sur la base de cette expérience, je voudrais rappeler l'importance de créer dès que possible un mécanisme permettant de régler ces problèmes ou de consacrer des ressources qui permettent aux comités tels que le mien de progresser rapidement sur ces questions.

Le Comité a également autorisé le retour de Stansted (Royaume-Uni) d'un vol *d'Ariana Airlines* détourné en Afghanistan.

Le Comité a rencontré des représentants de l'IATA et de l'OACI dans le cadre de la mise en oeuvre du paragraphe 6 f) de la résolution, sur l'octroi d'une dérogation à l'IATA du paragraphe 4 b) au sujet des paiements à effectuer à l'autorité aéronautique afghan pour le compte des lignes aériennes internationales au titre des services de contrôle du trafic aérien. Un important échange a eu lieu avec les représentants de ces deux institutions. Le Comité attend au cours de ce mois la présentation d'un rapport de l'OACI et de l'IATA en vue de prendre des mesures.

Comme je l'ai déjà dit, le Comité traite maintenant du paragraphe 4 b) relatif au gel des fonds des Taliban et des autres ressources financières qu'ils contrôlent directement ou indirectement. Le libellé de ce paragraphe et celui du paragraphe 6 e) exige du Comité qu'il identifie ces fonds et ressources de la même façon que les avions au paragraphe 4 a).

À cette fin, le Comité a pris pour base une série de définitions du deuxième séminaire d'Interlaken sur les sanctions financières ciblées, tenu en mars 1999 sous les auspices du Gouvernement suisse. Nous sommes proches d'un accord sur un texte où figureront les identifications susceptibles d'aider les États ne l'ayant pas encore fait à appliquer le paragraphe 4 b) de la résolution. Nous espérons qu'une fois que le Comité aura achevé cette phase sur la question des identifications, le Secrétariat soumettra, sur la base et au titre du paragraphe 12 de la résolution 1267 (1999), un rapport contenant une série de propositions en vue de renforcer la surveillance du respect des mesures énoncées au paragraphe 4 b). Nous croyons comprendre que ce rapport n'est pas encore disponible, vu qu'il dépend de l'identification évoquée aux paragraphes 4 b) et 6 e), que le Comité est en train de mettre au point.

Enfin, je voudrais souligner que l'efficacité d'un régime de sanctions, et dans une certaine mesure, le succès de tout régime de sanctions, dépend du niveau d'application des mesures qu'il comporte. C'est particulièrement vrai pour ce qui est des régimes de sanctions ciblées, comme c'est le cas de cette résolution. En conséquence, je demande à tous les États Membres de mettre en oeuvre la résolution 1267 (1999) sous tous ces aspects.

Permettez-moi maintenant de faire une déclaration en ma qualité de Représentant permanent de l'Argentine.

Tout d'abord, je voudrais vous dire combien la délégation de l'Argentine est heureuse de vous voir ici, Monsieur, présider cette séance du Conseil de sécurité. Votre présence ici dans cette salle est une preuve de l'attachement que porte à l'ONU le Canada — grand pays de notre continent américain qui a toujours apporter une aide précieuse et généreuse à cette Organisation.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux condoléances que vous avez exprimées à l'annonce du décès du Président Bourguiba — condoléances que nous transmettons à la délégation de la Tunisie.

La délégation de l'Argentine voudrait remercier le Secrétariat de sa mise à jour du rapport présenté par M. Renninger. La situation en Afghanistan est très complexe et dramatique et nous estimons qu'il est bon de traiter de cette question en débat ouvert.

La délégation argentine est préoccupée de voir que les parties au conflit sont prêtes à lancer de nouvelles offensives qui auront des répercussions négatives sur la population civile, laquelle a déjà beaucoup souffert. Il est intolérable qu'elle continue d'être victime de violations des droits de l'homme et des normes les plus élémentaires du droit humanitaire. Rejetant en permanence les détentions arbitraires, les exécutions sommaires et le travail forcé des détenus, nous appuyons le déploiement du Groupe des affaires civiles de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dès que les conditions de sécurité le permettent — ce qui est peu probable dans le proche avenir.

La délégation argentine condamne donc l'intimidation par les forces armées des Taliban, à la fin de mars, du personnel des Nations Unies à Kandahar. Nous lançons un appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles respectent les normes internationales concernant la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel associé, ainsi que du personnel humanitaire.

Nous estimons que la situation est particulièrement alarmante concernant la sécurité alimentaire. Elle pourrait s'aggraver encore à la suite de la grave sécheresse qui frappe le sud de l'Afghanistan. Nous sommes également très préoccupés de l'information qui figure dans le dernier rapport du Secrétaire général concernant le problème de l'éducation des fillettes, les conditions précaires de santé de la population, des enfants en particulier, et la situation difficile des femmes chefs de famille. C'est la raison pour laquelle nous sommes donc très heureux de voir ici parmi nous Mme Angela King, Conseillère du Secrétaire général pour les questions d'égalité entre les sexes.

Le problème de la production, du stockage et du trafic des stupéfiants est également un problème qui nous préoccupe et que nous condamnons une fois de plus. Nous pensons que ce fléau alimente le conflit et nous appelons toutes les parties à montrer leur détermination d'y mettre fin.

Nous regrettons que le non respect de la résolution 1267 (1999) ait obligé les membres du Conseil de sécurité à continuer de mettre en oeuvre les mesures qui figurent au paragraphe 4 du dispositif de cette résolution.

C'est pourquoi nous prions instamment, une fois de plus, toutes les parties afghanes d'intensifier leurs efforts pour reprendre les négociations par la voie diplomatique et pour rejeter la solution militaire. Nous demandons également, de toute urgence, aux pays voisins qu'ils cessent de fournir aux parties belligérantes de quoi poursuivre les combats.

Enfin, l'Argentine voudrait remercier de leurs efforts le Représentant spécial Francesc Vendrell ainsi que le groupe des «six plus deux,» l'Organisation de la Conférence islamique et le processus de Rome.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada pour les propos aimables qu'il a adressés au Canada.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux condoléances qui ont déjà été adressées à la délégation de la Tunisie à l'occasion du décès du Président Bourguiba. Nous voudrions également nous joindre à ceux qui ont adressé leurs remerciements à l'Ambassadeur Chowdhury ainsi qu'à toute la délégation du Bangladesh pour le travail qu'ils ont effectué en mars. Nous sommes heureux de vous voir, Monsieur le Ministre, présider aujourd'hui le Conseil de sécurité.

Nous avons écouté avec intérêt les informations apportées par M. Renninger et estimons que ces informations nous aideront dans le débat d'aujourd'hui. Nous remercions également l'Ambassadeur Listre des informations qu'il a apportées sur le travail utile du Comité qu'il préside.

L'examen de la situation en Afghanistan par le Conseil de sécurité est des plus opportuns. Les Taliban sont à blâmer pour la situation dans le pays sous tous ces aspects, ce qui est fort regrettable et préoccupant. Les Taliban continuent de violer de façon flagrante les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et ils n'ont apparemment pas l'intention de renoncer à leurs politiques illégales et destructives. Le Conseil doit réagir face à ces événements.

Nous condamnons fermement, l'escalade des actions militaires poursuivie par le mouvement des Taliban, loin de la perspective d'un règlement pacifique de la situation en Afghanistan et qui inflige constamment de nouvelles souffrances au peuple de ce pays. Nous sommes préoccupés par les attaques que continuent de mener les Taliban contre le personnel et les locaux de l'ONU, comme cela s'est récemment produit à Kandahar.

L'opinion des Taliban selon laquelle ils pourraient imposer par la force une solution au problème afghan et leur velléité de domination ethnique et religieuse dans ce pays sont voués à l'échec. Seul un règlement politique, par la voie de négociations directes entre les parties sous l'égide de l'ONU en tenant compte des intérêts de tous les groupes et de tous les segments de la société afghane, pourra mettre fin à ce conflit. Seul un gouvernement établi à la suite de telles négociations, pleinement représentatif et multiethnique, pourra garantir les droits de tous les Afghans et engager le pays sur la voie de la paix, de l'entente nationale et de la prospérité.

Le Conseil de sécurité doit avertir fermement les Taliban de la nécessité de mettre fin à leurs préparatifs pour la reprise d'opérations offensives de grande échelle et les engager, sérieusement, à des négociations de paix. Le gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan confirmé, à plusieurs reprises, qu'il était disposé à engager de telles négociations.

Nous sommes préoccupés par l'ingérence extérieure croissante dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, en particulier par la participation directe dans les actions militaires, aux côtés des Taliban, de milliers de combattants et mercenaires étrangers. Nous lançons un appel à tous les voisins de l'Afghanistan pour qu'ils prennent des mesures immédiates afin d'empêcher que leur territoire soit utilisé pour octroyer une aide militaire aux parties afghanes.

Les Taliban appuient de plus en plus le terrorisme et l'extrémisme international dont les manifestations à grande échelle ont directement touché la Russie sur son territoire. Ce genre de problème se pose pour certains de nos partenaires de la Communauté des États indépendants (CEI) avec lesquels nous adoptons des mesures concertées, entre autres en vue de créer au sein de la CEI un centre unique antiterroriste.

Dans ce contexte, nous sommes particulièrement préoccupés par le refus des Taliban de se conformer aux demandes du Conseil de sécurité de livrer le terroriste international Usama bin Laden. Nous sommes préoccupés par les liens évidents qu'ils entretiennent avec des éléments terroristes et extrémistes agissant sur le territoire d'autres États, ainsi que par l'entraînement sur le territoire contrôlé par les Taliban de mercenaires, en vu de mener des activités de diversion terroriste dans des pays voisins et dans d'autres pays. De telles actions constituent un défi flagrant à toute la communauté internationale et une ingérence flagrante dans les affaires intérieures des autres États.

Ceci constitue en soit une base solide pour poser la question introduite par le Conseil de sécurité du renforcement des sanctions imposées précédemment contre les Taliban.

Le Conseil de sécurité doit également s'appliquer davantage à faire en sorte que les Taliban se plient aux autres exigences figurant dans ses résolutions. Nous sommes très préoccupés par la menace croissante du trafic de drogues à partir de l'Afghanistan. Selon les estimations, jusqu'à 40 % de l'héroïne qui entre en Europe et en Amérique du Nord provient de l'Afghanistan. En outre, des informations attestent que le canal principal du trafic de drogues entre l'Afghanistan et l'Europe serait le Kosovo. Le trafic illicite de drogues en provenance de l'Afghanistan se fait aussi vers d'autres régions du monde, notamment l'Asie centrale et la Russie. Dans le cadre du groupe «six plus deux» la Russie a appuyé fermement l'initiative visant à coordonner les efforts des pays voisins de l'Afghanistan pour lutter contre la menace que présentent les drogues.

Nous sommes reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues d'avoir adopté des mesures pratiques pour renforcer la dite ceinture de sécurité qui entoure l'Afghanistan. Nous espérons que l'on renforcera l'assistance octroyée aux gardes-frontière russes qui assurent la protection de la frontière tadjiko-afghane et qui essaient d'arrêter le flux de drogues d'un côté à l'autre de cette frontière. La communauté internationale doit s'élever contre le fait que les Taliban continuent à ne tenir aucun compte des demandes qui leur ont été faites de mettre fin aux violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme, y compris aux politiques de discrimination à l'égard des femmes et des fillettes.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle crucial dans le règlement de la situation en Afghanistan. Le Conseil de sécurité doit constamment garder à l'esprit le problème afghan et prendre les mesures nécessaires pour permettre à la situation d'évoluer dans ce pays.

Nous appuyons les activités menées par le nouveau Représentant personnel du Secrétaire général, M. Francesc Vendrell et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous nous félicitons de la reprise des travaux du groupe des «six plus deux» qui constitue le mécanisme international principal qui aide l'ONU dans ses efforts pour trouver un règlement pacifique au conflit en Afghanistan. Un travail utile de coordination des activités de l'ONU est également réalisé par l'Organisation de la Conférence islamique.

Nous espérons que l'adoption au sein du Conseil de sécurité du projet de déclaration du président qui a été convenu permettra d'améliorer et de renforcer la coordination avec la communauté internationale en ce qui concerne tous les aspects du problème afghan en vue de parvenir à un règlement politique rapide de la situation en Afghanistan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Levitte (France) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer à l'hommage que vous avez rendu au Président Bourguiba. Par sa présence aux obsèques demain, le Président Chirac marquera l'émotion et la solidarité de tout le peuple français qui se tient aux côtés du peuple tunisien dans son deuil.

Monsieur le Président, je voudrais à mon tour, adresser nos félicitations à l'Ambassadeur Chowdhury et, Monsieur le Ministre, je voudrais vous souhaiter la très bienvenue au sein de notre Conseil.

Je remercie l'Ambassadeur Listre des informations qu'il nous a apportées et je voudrais remercier le Secrétariat de nous avoir présenté un rapport précis et complet. La situation en Afghanistan demeure extrêmement préoccupante, qu'il s'agisse de la poursuite des hostilités, des entraves à l'action des organisations humanitaires, des violations des droits de l'homme et, en particulier, de la situation des femmes, de l'appui au terrorisme international ou enfin de l'accroissement de la production et du trafic de drogues.

Sur tous ces points, le Conseil de sécurité a déjà exprimé une position ferme. Il le fera à nouveau à l'issue de cette réunion par la voix de son Président. La France appuie pleinement la déclaration présidentielle qui va être faite. Il

est important, en effet, de marquer que cette déclaration illustre l'unanimité des membres de notre Conseil.

À l'unanimité, nous rappelons les principes d'un règlement politique en Afghanistan et notamment, l'objectif d'un gouvernement pleinement représentatif et acceptable par tous. Un tel consensus entre les membres du Conseil doit être souligné. Il faut espérer que le message particulièrement ferme adressé au parties afghanes et, en particulier, aux Taliban, sera entendu et suivi d'effet.

Deux remarques particulières : la première sur la situation militaire. Les hostilités ont repris, les membres du Conseil ont déjà exprimé leur inquiétude à la suite de l'offensive lancée par les Taliban début mars et ma délégation est particulièrement préoccupée par la participation d'éléments étrangers aux combats en cours. Le Secrétariat vient de souligner la participation de plusieurs milliers d'entre eux aux opérations militaires, la plupart aux côtés des Taliban. Ma délégation appuie donc pleinement l'appel du Conseil de sécurité à l'arrêt de ces ingérences étrangères.

Ma deuxième remarque porte sur les perspectives politiques. La France soutient pleinement l'action du nouveau Représentant personnel du Secrétaire général, M. Vendrell, pour appuyer les efforts actuels de règlement politique. Je pense notamment à sa participation aux récentes réunions organisées par l'Organisation de la Conférence islamique à Djeddah. Je souhaite souligner ici l'intérêt que revêt le processus lancé à Rome à la fin de l'année dernière en vue de réunir une Grande Assemblée, une *loya jirgah*. Cette initiative de paix qui émane de la société civile afghane mérite, nous semble-t-il, une attention particulière. Les promoteurs de cette initiative ont décidé d'envoyer des délégations auprès des belligérants pour les inciter à se joindre à cet effort de réconciliation. Il semblerait utile que le Secrétariat examine les moyens d'appuyer cette initiative auprès de toutes les parties afghanes.

M. Holbrooke (Etats-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis particulièrement honoré d'être ici aujourd'hui, sous votre présidence, à cette séance importante et je suis ravi que vous ayez l'intention de passer ici à New York une si grande partie du mois pendant lequel le Canada assure la présidence du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons grandement à la perspective de travailler sous votre direction. Je voudrais également exprimer toute mon estime à l'Ambassadeur Fowler et à toute la délégation canadienne qui préside ce «mois de la sécurité humaine» et les remercier, en particulier, des immenses efforts qu'ils déploient en ce qui concerne la question des sanctions contre l'Angola que nous examinerons dans le courant du mois et à laquelle notre gouvernement accorde aussi beaucoup d'attention pour appuyer leurs efforts.

Je voudrais également remercier M. John Renninger du Département des affaires politiques et la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes, Mme Angela King qui a appelé notre attention sur le sort des femmes et des fillettes en Afghanistan en particulier dans le rapport de 1997 de la Mission interinstitutions des Nations Unies sur la partié entre les sexes en Afghanistan. Je voudrais également remercier mon ami l'Ambassadeur Arnoldo Listre pour son excellent travail à la présidence du Comité des sanctions du Conseil de sécurité contre les Taliban et pour son rapport aujourd'hui, et remercier encore une fois l'Ambassadeur Chowdhury de sa présidence du Conseil de sécurité le mois dernier.

Je veux également m'associer aux autres membres du Conseil et offrir nos condoléances au peuple tunisien à la suite du décès du Président Bourguiba. C'était une grande personnalité à l'échelle mondiale. Je me souviens très clairement, dès le début des années 60, de l'impact énorme qu'il a eu sur la façon de penser aux États-Unis. Il a été l'un des tout premiers dirigeants de l'Afrique et du monde arabe à attirer l'attention de la population des États-Unis, et du monde, sur la soif naissante de justice, de démocratie et de droits de l'homme que ressentent les peuples africains et du Maghreb, région à laquelle je suis particulièrement attaché. Nous nous souviendrons toujours de lui à causer des prises de position courageuses qu'il a adoptées pour soutenir la tolérance et la compréhension au sein du monde arabe, et entre les Arabes et le reste du monde, ainsi qu'au nom de l'Afrique du Nord et de toute l'Afrique. Je me rendrai à l'ambassade de Tunisie dès que possible pour signer, comme mes collègues, le livre de condoléances.

De toute évidence, l'Afghanistan représente l'une des histoires les plus horribles du monde actuel. C'est une mosaïque de souffrance frustrante et tragique, et sa guerre civile apparemment sans fin exacerbe une situation humanitaire déjà terrible, comme on nous en a informés lors de l'exposé de ce matin. Cette guerre épuise des ressources qui pourraient être utilisées pour remédier aux privations, et elle empêche le peuple afghan d'exploiter tout son potentiel. De plus, la situation qui règne actuellement, faite d'anarchie et de désordre, permet au terrorisme et au trafic de drogues de prospérer.

La promotion des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des fillettes, constitue l'une de nos

plus grandes priorités aujourd'hui. Dans son récent rapport du millénaire (A/54/2000), le Secrétaire général nous a rappelé que la protection du bien-être des femmes et des enfants, particulièrement dans les zones de conflit, constituera l'une des plus grandes tâches des Nations Unies pour ce siècle. Comme l'a dit en décembre dernier à la Maison Blanche Hillary Rodham Clinton, l'une des plus grandes animatrices des efforts fais dans mon pays pour protéger les femmes et les filles partout dans le monde et les émanciper, les violations des libertés fondamentales «ne sont pas des coutumes. Ce ne sont pas des pratiques religieuses. Ce sont des violations des droits de la personne».

Les États-Unis continuent de prier instamment toutes les factions afghanes, en particulier les Taliban et ceux qui les soutiennent, de protéger et de favoriser les libertés fondamentales de tous les Afghans, en particulier des femmes et des filles. Lorsque nous parlons aux Taliban, et nous le faisons, nous soulignons notre volonté permanente de voir des améliorations dans ce domaine.

Notre rapport sur les droits de l'homme, publié le mois dernier, dresse un tableau malheureusement très sombre. En plus du traitement des femmes et des filles, il y a des violations inacceptables à l'égard des civils en général. L'[indice de développement humain] du [Programme des Nations Unies pour le développement] classe l'Afghanistan parmi les derniers pays du monde et en ce qui a trait à l'indice de disparité entre les sexes, fondé sur l'espérance de vie des femmes, leur éducation et leur revenu, l'Afghanistan arrive au dernier rang.

Toutefois, grâce aux efforts de l'ONU et de la communauté des organisations non gouvernementales, la situation n'est pas sans espoir. Il y a des signes modestes d'amélioration, au moins en ce qui a trait aux possibilités offertes aux filles à titre non officiel, mais les renseignements dont nous disposons suggèrent que ces possibilités sont assez rares et fragiles. Nous sommes plus encouragés par la tendance vers un meilleur accès aux traitements médicaux pour les femmes et les filles, du moins à Kaboul.

Malheureusement, les politiques officielles des Taliban restent inchangées. C'est donc d'abord à l'ONU et à la communauté internationale des organisations non gouvernementales que l'on doit attribuer tout le mérite des quelques progrès qui ont été réalisés. À cet égard, nous nous souvenons des paroles et de l'oeuvre d'Eleanor Roosevelt, l'une des premières dirigeantes de l'ONU qui, en tant que Présidente du [Comité des droits de l'homme], a contribué à la rédaction de la [Déclaration universelle des droits de l'homme]. Elle nous a rappelé qu'il vaut mieux allumer une bougie que de maudire l'obscurité.

Notant le travail des Nations Unies, je voudrais demander à Mme King, [Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme], quelles sont les restrictions à l'égard du rôle public des femmes en Afghanistan. Que pouvons-nous faire pour inciter le régime afghan à permettre aux femmes de voter, d'occuper des emplois, de s'organiser et de travailler afin d'être mieux traitées et d'occuper la place qui leur revient dans la société civile?

L'année dernière, l'aide humanitaire des États-Unis destinée au peuple afghan s'est élevée à plus de 70 millions de dollars, faisant des États-Unis le pays qui offrait le plus d'aide à l'Afghanistan. Plus de la moitié de la contribution des États-Unis, soit 44 millions de dollars, a pris la forme de blé ou de farine distribués par l'entremise des Nations Unies et du Programme alimentaire mondial. De la contribution en espèces, plus de 3 millions de dollars étaient destinés à des programmes d'éducation et autres visant particulièrement à aider les femmes et les filles, surtout celles réfugiées au Pakistan. La contribution de cette année sera d'ampleur comparable.

Nous avons élargi notre soutien au programme de réinstallation des Afghans persécutés. Ces cas nous ont été renvoyés par le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et administrés par le Département d'État des États-Unis. Nous nous attendons à accueillir environ 1 500 femmes afghanes et leurs familles cette année. Près de 300 se sont installées ici l'an dernier dans le cadre de ce programme. Nous demandons aux autres nations d'accepter leur part de responsabilité et d'accueillir des réfugiés afghans, s'associant ainsi au Pakistan, le pays qui accueille de loin le plus grand nombre de réfugiés, ainsi qu'à l'Iran, autre pays qui accueille de nombreux réfugiés.

Nous sommes déterminés à appuyer ces efforts, et nous insistons pour que toutes les factions afghanes, en particulier les Taliban, les appuient également. Nous souhaitons plus qu'une simple acceptation tacite et peu enthousiaste des réformes. Les opérations humanitaires en Afghanistan doivent pouvoir se poursuivre sans entraves. Les parties afghanes ont l'obligation de protéger le personnel humanitaire et les autres catégories de personnel international. Les violations de cette obligation, comme les fouilles effectuées dans les bureaux de l'ONU à Kandahar par les milices Taliban les 26, 27 et 29 mars, sont tout simplement inacceptables. La responsabilité du retrait subséquent de Kandahar du personnel international des Nations Unies et de

la suspension des activités d'assistance humanitaire dans le sud de l'Afghanistan retombe exclusivement sur les Taliban.

Le terrorisme, le trafic de drogues et la guerre civile qui se poursuit en Afghanistan exigent également notre attention. Les efforts déployés par la communauté internationale pour persuader les Taliban d'arrêter de soutenir le terrorisme international sont un complément de l'intérêt humanitaire portée à l'Afghanistan et n'entrent pas en conflit avec lui. Nous devons nous rappeler que les sanctions des Nations Unies énoncées dans la résolution 1267 (1999) ont été soigneusement élaborées pour viser uniquement les Taliban, non pas le peuple innocent et certainement pas les femmes et les fillettes afghanes. Les Taliban doivent se conformer à la demande formulée dans la résolution 1267 (1999) qu'Osama bin Laden soit remis aux autorités d'un pays où il sera traduit en justice. Tant qu'Osama bin Laden trouvera refuge en Afghanistan, la communauté internationale est en péril, comme l'illustre le complot terroriste mis au jour récemment en Jordanie. Je voudrais souligner qu'en vertu de la résolution 1267 (1999), tous les États Membres ont l'obligation d'appliquer les sanctions visant les avoirs et les vols aériens des Taliban, et ce efficacement et rapidement.

Le trafic des drogues nous préoccupe également beaucoup. L'an dernier, l'Afghanistan est devenu le plus grand producteur mondial d'opium. Cet opium est presque entièrement consommé à l'extérieur de l'Afghanistan, ce qui fait de la menace du trafic de drogues illicites une question internationale de grande ampleur. Nous avons pris note des rapports récents selon lesquels les Taliban ont détruit certaines cultures de pavot en Afghanistan et nous espérons que de telles activités seront entreprises à plus grande échelle. Nous encourageons les efforts du groupe «six plus deux», qui comprend les pays voisins de l'Afghanistan plus la Russie et les États-Unis, afin de résoudre ces problèmes. Nous avons également besoin de la coopération et du soutien des donateurs, et nous attendons avec impatience la réunion prochaine du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui aura lieu à Vienne.

Les États-Unis continuent de croire que la tragédie afghane ne pourra être réglée que par le biais de négociations visant à trouver une solution tenant compte des droits et des intérêts de tous les Afghans. À cet égard, nous nous félicitons du travail accompli par le Secrétaire général et son Représentant personnel. Nous apprécions les efforts déployés récemment pour promouvoir la paix, y compris les processus de Rome et de Chypre. Mais il faut faire davantage.

En conclusion, je voudrais dire que les États-Unis demeurent déterminés à contribuer à élaborer des solutions aux nombreux problèmes pressants de l'Afghanistan. Nous devons travailler ensemble pour alléger les souffrances des innocents, en particulier de ceux qui, comme les femmes et les fillettes, sont touchés de façon disproportionnée. Engageons-nous à poursuivre et à renforcer nos efforts afin d'obtenir des résultats positifs.

Je vous remercie, M. le Président, de votre présence à cette importante réunion aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il a adressées au Canada et à sa délégation.

M. Ahmed (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La délégation du Bangladesh souhaite s'associer aux autres et exprimer ses sincères condoléances à la délégation de la Tunisie à la suite du décès de l'ancien Président Habib Bourguiba.

Je voudrais également commencer par m'associer aux orateurs précédents pour féliciter la présidence canadienne du Conseil d'avoir convoqué cette réunion d'information publique sur l'Afghanistan. Nous vous remercions sincèrement, Monsieur le Président, de vos paroles très chaleureuses et nous remercions également les orateurs précédents, des paroles aimables qu'ils ont adressées à l'Ambassadeur Chowdhury et à son équipe, rendant hommage au Bangladesh qui a présidé le Conseil le mois dernier.

Nous nous félicitons également des informations que le Secrétariat nous a fournies pour la deuxième fois, à la suite du rapport du Secrétaire général en date du 10 mars sur la situation en Afghanistan. Nous voudrions également féliciter l'Ambassadeur Listre de l'excellente présentation qu'il a faite des travaux du Comité des sanctions créé au titre de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité.

Le Bangladesh estime qu'il n'y a pas d'autre solution pour parvenir à un règlement politique global de la situation actuelle en Afghanistan que la formation d'un gouvernement reposant sur une large assise, multiethnique et pleinement représentatif. Il est cependant regrettable que peu de progrès aient été faits à ce jour pour ce qui est d'aplanir les divergences entre les parties concernant la formation d'un tel gouvernement. Nous saluons les efforts soutenus déployés par M. Francesc Vendrell, Représentant personnel du Secrétaire général en Afghanistan, pour engager les parties belligérantes sur la voie des négociations et poursuivre les

consultations avec les gouvernements de la région, y compris le groupe «six plus deux».

La menace de la reprise d'une offensive militaire de grande envergure en Afghanistan, qu'a confirmé l'évaluation faite par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, demeure un sujet de grave préoccupation. Le Conseil a vivement déploré les combats qui se sont déroulés le mois dernier entre les forces des Taliban et le Front uni dans la province septentrionale de Kunduz et au nord de Kaboul, autour de la base aérienne de Bagram. Dans son rapport, le Secrétaire général a signalé que l'afflux d'armes et de matériel de guerre en Afghanistan s'était poursuivi pendant tout l'hiver, permettant aux deux parties de préparer de nouvelles offensives pour le printemps. Il importe donc au plus haut point de mobiliser tous les efforts afin de persuader les parties d'engager un processus de dialogue qui pourrait conduire à un cessez-le-feu vérifiable et déboucher à terme sur un accord en vue d'établir un gouvernement reposant sur une large assise, multiethnique et pleinement représentatif. Cet effort peut être efficacement complété par la cessation immédiate et complète de la fourniture aux parties belligérantes en Afghanistan d'armes et de matériel militaires provenant de l'extérieur.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'ONU a dû retirer son personnel international du bureau de Kandahar à la suite d'incursions répétées dans les locaux de l'ONU par les forces de sécurité des Taliban, en violation des accords formels signés entre les parties. Nous nous associons aux autres orateurs pour condamner dans les termes les plus clairs et les plus catégoriques ces violations de la sûreté et de l'immunité de l'ONU et de son personnel. Nous demandons que soient créées les conditions nécessaires pour permettre le retour du personnel international de l'ONU au bureau de Kandahar.

Les conséquences humanitaires de cette guerre longue et tenace en Afghanistan sont évidentes. Nous sommes vivement préoccupés par les conditions socioéconomiques désastreuses qui règnent dans ce pays et qui ont des conséquences graves pour la population, en raison des combats sans fin qui aggravent encore cette situation. Les civils sont délibérément pris pour cible, leurs avoirs détruits, leurs maisons en général incendiées ou pillées. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables face à cette détérioration des conditions sociales et économiques. Peu de progrès ont été enregistrés dans le secteur de l'éducation en général, en particulier pour les filles.

Les conditions de santé de nombreux Afghans demeurent extrêmement précaires et il ressort on signale une augmentation importante des cas d'infection respiratoire aiguë, qui sont la cause d'au moins 25 % de la mortalité infantile dans ce pays ravagé par la guerre. Des informations inquiétantes font état de nombreuses violations des droits de l'homme, telles que les exécutions sommaires, les détentions arbitraires et le travail forcé des détenus.

L'ampleur du problème humanitaire est phénoménale si l'on considère que plus de 2,5 millions d'Afghans déplacés se trouvent toujours au Pakistan et en Iran. Nous espérons que le processus de rapatriement amorcé à la fin du mois dernier se poursuivra et que les réfugiés pourront rentrer librement, dans des conditions de sécurité et dans la dignité. Nous espérons également que les réfugiés qui reviendront dans le pays recevront l'assistance internationale voulue.

L'ONU a un rôle essentiel à jouer dans les efforts qui sont menés à l'échelle internationale pour parvenir a un règlement durable de la crise afghane, et elle doit continuer d'assumer ce rôle. Nous espérons que ce rôle important sera encore renforcé et complété par les autres initiatives en cours concernant la question afghane. Les organismes de l'ONU accomplissent un travail louable en venant en aide à la population afghane touchée par la guerre. Le Secrétaire général a indiqué que la situation alimentaire était très grave à Kaboul, sur les hauts plateaux du centre, à Badakshan, Ghowr et Kandahar. Nous espérons que les organismes complets, tels que le Programme alimentaire mondial et d'autres organisations, intensifieront leurs efforts pour répondre à ce besoin vital et nous lançons un appel à toutes les parties intéressées en Afghanistan pour qu'elles assurent un accès sans entrave à ces organismes. Un même accès devrait également être garanti au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lorsqu'une campagne nationale de vaccination contre la polio pour les enfants sera lancée en Afghanistan au début des mois de mai et de juin.

Le Bangladesh souscrit au projet de déclaration présidentielle sur l'Afghanistan qui va être adopté par le Conseil aujourd'hui.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : D'abord, tout comme les autres pays, nous souhaitons adresser nos condoléances à la République de Tunisie à l'occasion du décès de son ancien Président.

Nous tenons également à féliciter la délégation du Bangladesh de l'excellent travail qu'elle a accompli le mois dernier à la présidence du Conseil.

Nous remercions le Secrétariat des informations qu'il nous a fournies et nous félicitons l'Ambassadeur de l'Argentine de son rapport sur les travaux du Comité des sanctions.

Nous sommes heureux de voir le Ministre des affaires étrangères du Canada, M. Lloyd Axworthy, présider cette séance aujourd'hui.

La délégation chinoise voudrait exprimer son profond regret et sa déception face à la poursuite du conflit en Afghanistan. Nous pensons que la situation actuelle dans ce pays est très précaire. Les Taliban et le Front uni renforcent leurs unités au nord en vue d'une reprise du conflit et des combats sporadiques se poursuivent dans certaines régions. Avec l'arrivée du printemps, si les factions en Afghanistan ne sont pas en mesure de reprendre les négociations rapidement, ce pays risque alors d'être le théâtre d'une offensive militaire de grande envergure. Nous remercions donc le Ministre canadien des affaires étrangères d'avoir convoqué aujourd'hui cette réunion d'information publique, qui est à l'évidence très nécessaire et qui vient à point nommé.

Après des décennies de guerre, le peuple afghan attend avec impatience la fin des hostilités et des troubles et aspire à vivre dans la paix. La force des armes ne pourra jamais apporter une solution à leurs problèmes. Seule, la mise en place d'un gouvernement représentatif reposant sur une large assise pourra faciliter la paix en Afghanistan.

La délégation chinoise apprécie au plus haut point les efforts diplomatiques menés par le nouveau Représentant personnel du Secrétaire général, M. Vendrell, depuis son accession à ce poste et elle se félicite de la contribution apportée par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et d'autres intervenants pour parvenir à un règlement politique du problème afghan. Nous pensons que la communauté internationale doit faire des efforts acharnés pour briser ce cercle vicieux qui, chaque année, voit les factions afghanes mener des négociations en hiver et reprendre les combats au printemps. Nous appelons toutes les parties concernées, y compris le groupe «six plus deux» et en particulier les pays voisins qui ont une grande influence sur les factions en Afghanistan, à s'efforcer de parvenir à cette fin. La Chine entend participer activement aux efforts de paix menés par le groupe «six plus deux».

La production illicite et le trafic de drogues en Afghanistan ont causé des dégâts graves à de nombreux pays. Tout comme ce qui s'est produit dans d'autres régions, les drogues sont devenues un moyen pour soutenir la guerre. Ce problème doit préoccuper l'ensemble de la communauté internationale. Nous apprécions beaucoup les efforts déployés par l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime.

Nous sommes vivement préoccupés par la détérioration des situations humanitaire et en matière des droits de l'homme en Afghanistan. Les longues guerres font de l'Afghanistan une des régions les plus troublées du monde. Ce qui est encore inadmissible c'est que les civils sont devenus la cible des attaques. Le peuple afghan, notamment les femmes et les fillettes, a connu des difficultés particulièrement graves. Nous prions instamment toutes les factions en Afghanistan de mettre en oeuvre leur engagement de garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire pour que la communauté internationale puisse apporter au peuple afghan abandonné.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a adressées au Canada.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe à vous et aux autres orateurs pour présenter mes condoléances à la délégation tunisienne à l'occasion du décès de l'ancien Président Bourguiba. Comme les autres orateurs également, je tiens à vous dire combien nous sommes heureux de vous voir de nouveau à la présidence.

Je remercie M. Renninger de son exposé sur la situation en Afghanistan et l'Ambassadeur Listre de ses informations sur les activités menées par le Comité des sanctions. De même, je salue Mme Angela King, dont l'expertise dans les questions relatives à l'égalité entre les sexes est tout à fait indispensable lorsque nous traitons d'un pays comme l'Afghanistan.

Ma délégation condamne les offensives les plus récentes, et nous sommes vivement préoccupés par l'augmentation des capacités militaires et des préparatifs des parties en vue de lancer de d'autres offensives de grande envergure.

Nous demeurons convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Afghanistan. Essayer de régler le différend par des moyens militaires prolonge le conflit, fait courir le risque d'une plus grande régionalisation, accroît les souffrances du peuple afghan et ne contribuera pas à un processus de réconciliation dans l'avenir. Personne ne peut gagner cette guerre, mais tous peuvent détruire le pays.

Les parties belligérantes ont la responsabilité de trouver une solution politique qui mettra fin aux souffrances

du peuple afghan. Nous leur lançons un appel pour qu'elles cessent les combats et reviennent à la table des négociations. Il est essentiel que les pays voisins respectent strictement la Déclaration de Tashkent, en particulier l'engagement de ne fournir aucun appui militaire aux parties afghanes et d'empêcher que leurs territoires ne soient utilisés à cette fin.

La situation humanitaire en Afghanistan demeure alarmante. L'offensive lancée par les Taliban le 1er mars de cette année a provoqué un autre flux de personnes déplacées. Et, encore une fois, les femmes et les enfants ont été les principales victimes. La population civile est de plus en plus démunie et désespérée, et l'avenir de l'Afghanistan en tant que pays paraît chaque jour plus sombre.

Pour de nombreuses personnes en Afghanistan l'assistance humanitaire internationale est vitale. Nous sommes donc profondément préoccupés par les entrées par la force des groupes armés taliban dans les locaux de l'ONU à Kandahar, qui ont obligé l'ONU a retirer son personnel de cette ville et conduit à la suspension de l'assistance humanitaire dans le sud de l'Afghanistan.

Le code social rigide imposé par les Taliban conduit à de nombreuses restrictions pour les femmes et les fillettes, par exemple en ce qui concerne l'accès à l'emploi à l'éducation et aux soins de santé. Ces restrictions touchent tout particulièrement les femmes éduquées dans les villes, mais leur effet est également ressenti par les femmes pauvres et sans éducation, par leurs enfants et par d'autres membres de leurs familles. En fin de compte cela ne peut avoir qu'un effet négatif sur les perspectives de développement de l'Afghanistan.

Il y a des conséquences encore plus alarmantes de cette discrimination publiquement acceptée à l'égard des femmes. Ma délégation condamne fermement la façon dont depuis des années les femmes et les fillettes afghanes sont victimes de violations de droits de l'homme précises liées au sexe, telles que le viol, les agressions, le mariage et la prostitution forcés. La violence à l'égard des femmes et des filles semble parfois être utilisée pour intimider et humilier un ensemble de groupes de population.

L'exclusion de femmes des services n'est pas une manie innocente et déterminée par la culture. Dans un pays où en moyenne 10 personnes sont tuées ou blessées par l'explosion de mines terrestres chaque jour, il est évidemment criminel d'exclure les femmes de la formation aux dangers des mines.

Bien que nous constations des signes récents d'assouplissement modeste des règles des Taliban relativement à l'accès des femmes et des filles à certains services, et bien que nous notions également qu'il y a des différences régionales dans l'interprétation et le respect de ces règles, l'exclusion des filles du système éducatif demeure une source de grave préoccupation pour ma délégation. Il faut avoir à l'esprit que ce n'est pas seulement l'éducation des filles qui est touchée par ces restrictions, car une grande partie du corps enseignant en Afghanistan avait toujours été composée de femmes. En raison des restrictions à l'emploi des femmes, l'éducation des garçons stagne également. Encore une fois, cela conduit à une réduction des perspectives de développement social et économique.

En d'autres termes, l'Afghanistan fait face à une situation humanitaire d'urgence, et encore une fois les femmes et les enfants constituent le groupe le plus vulnérable. Au fil des années, les Pays-Bas ont généreusement contribué à l'assistance humanitaire accordée à ce pays étant entendu que cette assistance devrait être accessible de manière équitable aux hommes et aux femmes et qu'une attention particulière devrait être accordée à la condition des femmes et des fillettes. Mais l'assistance internationale ne peut défaire les dégâts causés par la marginalisation de la moitié de la population. Nous lançons donc un appel aux Taliban pour qu'ils harmonisent davantage leurs règles en matière d'accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé avec celles de la communauté internationale, y compris le reste du monde islamique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de ses paroles aimables.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe à vous et autres membres du Conseil de sécurité qui ont exprimé leurs sincères condoléances à la délégation tunisienne à la suite du décès du Président Bourguiba. Les générations futures se souviendront de sa contribution désintéressée à la lutte pour la liberté et l'indépendance des peuples de l'Afrique. Sa mort est une grande perte non seulement pour la Tunisie, mais pour l'Afrique tout entière.

Monsieur le Président, je m'associe à ceux qui ont exprimé leur reconnaissance de vous voir. Nous vous souhaitons la bienvenue à notre séance ce matin.

L'ampleur des souffrances du peuple afghan, en raison de la guerre, est comparable à celle que l'on trouve en Afrique. Il est donc important de continuer à rechercher des solutions pour rétablir la paix en Afghanistan.

Je voudrais également remercier M. Renninger de son exposé très exhaustif de ce matin.

Nos remerciements vont également à l'Ambassadeur Listre pour son récent rapport et les informations qu'il a fournies sur le travail du Comité des sanctions. Nous estimons que sa délégation réalise un travail digne d'éloges, dans le cadre des activités du Comité.

Ma délégation se félicite du ralentissement des combats entre les deux factions en Afghanistan après les dernières offensives. Nous espérons que cette situation continuera afin de permettre une aide humanitaire ininterrompue. Mais nous sommes préoccupés par les informations faisant état de préparatifs en vue d'une reprise des combats entre les parties. Le rapport d'aujourdhui est très explicite sur les effets dévastateurs de la guerre sur les civils, notamment les femmes et les enfants, qui doivent par ailleurs faire face à d'autres difficultés extrêmes telles que les rigueurs de l'hiver.

Nous sommes très préoccupés par la situation humanitaire qui se dégrade dans le pays en particulier nous condamnons et rejetons les violations des droits de l'homme commises contre des civils, notamment les pratiques et restrictions discriminatoires des Taliban visant les femmes et les fillettes. Nous nous félicitons donc des efforts continus des Nations Unies et notamment du Représentant personnel du Secrétaire général en vue de trouver une solution politique durable à ce conflit.

Ma délégation continue de penser que seul un règlement politique négocié visant à mettre en place un gouvernement à large assise, multiethnique, pleinement représentatif et acceptable à tous les Afghans peut conduire à la paix et à la réconciliation nationale. À cet égard, nous saluons l'engagement renouvelé des membres du groupe «six plus deux» à contribuer au règlement pacifique du conflit afghan. En outre, nous saluons les efforts d'autres parties — tels que les récents pourparlers de paix tenus à Djeddah (Arabie saoudite), organisés par l'Organisation de la Conférence islamique — ainsi que les autres initiatives destinées à promouvoir la paix en Afghanistan.

S'agissant de la culture et de la production de drogues en Afghanistan, ma délégation est fort troublée par la gravité du problème et le rôle qu'il joue dans la poursuite du conflit. Nous nous félicitons donc des efforts faits par l'ONU à travers l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, et des initiatives du groupe «six plus deux» en vue de réduire la production et le trafic des drogues en Afghanistan.

Enfin, ma délégation appuie le projet de déclaration présidentielle soumis par la délégation russe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres membres du Conseil pour exprimer nos condoléances à la délégation tunisienne suite au décès du Président Bourguiba, et présenter nos félicitations au Président et aux autres personnes ici présentes à la table du Conseil. Monsieur le Président, c'est un grand plaisir de vous voir ici présent. Votre attachement à l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité, est très apprécié par le Royaume-Uni.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Listre de la coopération dont il fait preuve à notre égard en tant que Président du Comité des sanctions relatif à l'Afghanistan lorsque nous avons dû, au cours des dernières semaines, déranger le Comité à plusieurs reprises.

Je voudrais tout de suite dire combien le Royaume-Uni déplore la récente entrée par la force de groupes armés Taliban dans l'enceinte des Nations Unies à Kandahar, les 26, 27 et 29 mars, et les actes d'intimidation contre le personnel des Nations Unies, qui y ont fait suite. Les Taliban doivent reconnaître que leurs actions ne sont pas conformes aux normes de conduite internationalement reconnues. Nous leur demandons de renoncer à ces pratiques et les exhortons à garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel international en Afghanistan. Ces actions ruinent complètement les arguments qu'ils présentent pour obtenir la reconnaissance de la communauté internationale.

Au vu de l'exposé devant le Conseil, le 28 mars, du Représentant personnel Vandrell et de celui fait aujourd'hui par M. Renninger, il est clair que le peuple afghan, qui a tellement souffert, va encore connaître un été de dures épreuves. Les combats ont déjà repris. Les deux protagonistes se préparent à de nouvelles offensives, mais une victoire militaire n'est pas possible. L'avènement de la paix contribuerait évidemment à une amélioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme. Un cessez-le-feu, suivi d'un accord négocié menant à la mise en place d'un gouvernement à large assise, constitue la meilleure solution. L'ONU a un rôle vital à jouer pour faciliter un tel arrangement, et c'est pourquoi nous sommes vivement troublés par la violation de l'immunité des Nations Unies à Kandahar et préoccupés par les propos de M. Renninger sur des ingé-

rences extérieures. Nous demandons de nouveau qu'il soit mis fin aux ingérences extérieures, qui affaiblissent considérablement les chances de paix en Afghanistan.

Nous continuons d'appuyer les efforts de l'ONU pour faciliter un règlement en Afghanistan et nous demandons au groupe «six plus deux» de redoubler d'efforts.

Le Royaume-Uni est vivement préoccupé par la situation des droits humains en Afghanistan, notamment en ce qui concerne les femmes et les fillettes. Comme l'a dit M. Renninger, la litanie des actes de discrimination contre elles est bien connue : restrictions à l'accès aux soins, aux études et à l'emploi en dehors de leur foyer; restrictions à la liberté de mouvement, à leur droit d'être protégés contre l'intimidation, le harcèlement et la violence. Le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme en Afghanistan évoque des violations encore plus troublantes des droits humains des femmes et enfants afghans au cours de l'an dernier. Nous notons également une nouvelle tendance des divers combattants à cibler délibérément les civils, en violation des normes internationales. Cela est tout simplement inacceptable et ne peut ni ne doit être toléré.

Nous exhortons toutes les factions - notamment les Taliban, qui doivent assumer la responsabilité première - à mettre fin immédiatement à toutes les violations des droits de la personne contre les femmes et les enfants, à abroger toutes les lois et mesures discriminatoires et à assurer la participation entière et égale des femmes et des fillettes à la société civile, ainsi que leur plein accès aux soins et à l'enseignement. Nous avons dit aux Taliban — et je pense que cela est un point de portée toute particulière — que d'autres sociétés islamiques accordent davantage de droits aux femmes.

Nous avons pris note d'informations faisant état de certaines améliorations en ce qui concerne l'accès des femmes et des filles aux soins et à l'enseignement. Nous saluons toute évolution positive, mais ces mesures ne sont nullement suffisantes. Il existe encore un fossé énorme entre les promesses et les actes, notamment de la part des Taliban. En tant que Conseil, nous devons chercher comment éliminer ce fossé.

Le Royaume-Uni continuera de souligner ces aspects dans nos contacts avec les factions. Nous appuyons pleinement l'ONU dans ses efforts humanitaires.

Poursuivant son propre programme d'assistance humanitaire au peuple afghan, le Royaume-Uni participe activement à l'approche de programmation dirigée du cadre stratégique pour l'Afghanistan inspiré par l'ONU. Cette approche a pour but d'assurer que l'assistance travaille à éliminer toutes les formes de discrimination, y compris, la discrimination fondée sur le sexe.

Comme le Conseil le sait, le Royaume-Uni fournit des fonds pour rémunérer le titulaire du poste de conseiller des Nations Unies aux questions d'égalité entre les sexes basé à Islamabad. Nous souhaiterions en savoir d'avantage sur les activités du Conseiller et comment celles-ci pourraient prendre plus d'ampleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume Uni de sa déclaration très directe et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, la délégation du Mali compatit au deuil qui frappe la Tunisie à l'occasion du décès du Président Habib Bourguiba et s'associe pleinement à l'hommage que vous lui avez rendu en début de cette séance. Cela dit, je voudrais vous assurer aussi, Monsieur le Président que ma délégation se réjouit de voir le Conseil de sécurité siéger sous votre autorité pour examiner la situation en Afghanistan.

Mes remerciements s'adressent aussi au Secrétaire général pour son rapport précis et exhaustif, à l'Ambassadeur Listre, le Président du Comité des sanctions concernant l'Afghanistan et à Monsieur Renninger pour la mise à jour des informations fournies par le Secrétariat. Je voudrais à ce sujet faire les remarques suivantes.

Ma première remarque porte sur la grave préoccupation que nous inspire la poursuite du conflit afghan qui cause d'indicibles souffrances à la population civile afghane et fait peser une menace grave et croissante sur la paix et la sécurité régionale et internationale. Nous condamnons les nouvelles offensives lancées par les Taliban et nous sommes inquiets des informations selon lesquelles des armes et d'autres matériel de guerre continuent d'arriver en Afghanistan, permettant ainsi aux deux parties de préparer les offensives du printemps. Face à cette situation, nous estimons que le Conseil doit exiger qu'il soit mis fin aux combats et persuader les parties d'engager un dialogue susceptible de conduire à un cessez-le-feu durable et vérifiable.

Ma deuxième remarque, Monsieur le Président, concerne la recherche d'une solution au conflit. De ce point de vue, les parties afghanes doivent comprendre qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Afghanistan et que seul un règlement politique négocié, visant à l'établis-

sement d'un gouvernement multiethnique, largement représentatif et acceptable par tous, par tous les Afghans, pourra conduire à la paix et à la réconciliation. Dans cette perspective, nous appuyons les efforts déployés par l'Organisation de la Conférence islamique pour réunir les parties afghanes à Jeddah et encourageons le groupe «six plus deux» dans sa volonté de revitaliser ce mécanisme. De même, nous estimons que les initiatives de paix prises par les parties afghanes non belligérantes, telles que le processus de Rome, de Chypre et de Tokyo, méritent d'être soutenues. Nous considérons que dans cette dynamique, l'ONU doit continuer de jouer le rôle central et impartial qui lui revient.

Ma troisième remarque porte sur la situation humanitaire critique en Afghanistan. Celle-ci reste dominée, comme on s'en est aperçu, par les difficultés d'acheminement de l'assistance, l'aggravation de la situation critique de nombreux civils, l'augmentation du nombre de personnes déplacées, l'insécurité alimentaire pour la majorité des Afghans et une situation extrêmement précaire pour nombre d'entre eux. À cet égard, il est impératif que les parties afghanes, en particulier les Taliban prennent les mesures voulues pour garantir l'acheminement, sans interruption, de l'assistance humanitaire à tous ceux qui ont besoin d'aide et s'abstenir d'entraver les activités des organismes des Nations Unies à vocation humanitaire et les organisations humanitaires internationales. Dans le même ordre d'idées, nous saluons les efforts des pays voisins de l'Afghanistan en vue du rapatriement librement consenti des réfugiés afghans se trouvant sur leur sol et les invitons à continuer de leur fournir, le cas échéant, aide et protection.

Ma quatrième remarque porte sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan. Le Mali juge inacceptable le déplacement forcé de la population civile, les exécutions sommaires, les détentions arbitraires accompagnées de travail forcé, les restrictions à la mobilité des femmes et des filles, l'utilisation des enfants soldats et toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Ma cinquième remarque concerne la question du terrorisme, et je voudrais dire, avec force, que le Mali appuie fermement la détermination du Conseil de sécurité à lutter contre le terrorisme international.

Ma sixième, et dernière remarque, concerne la question de la production illicite du trafic de drogue, et le trafic de drogue dans le contexte de l'Afghanistan. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, nous estimons qu'il convient de traiter cette question de manière coordonnée afin d'éliminer la production illicite en Afghanistan et le trafic illicite à partir du territoire Afghan par la mise en oeuvre d'un plan d'action régional détaillé et équilibré. Nous saluons à cet égard, le rôle majeur de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, ainsi que la contribution inestimable du groupe «six plus deux» dans ce domaine.

Le projet de déclaration que nous allons adopter à l'issue de cette séance reflète tous ces aspects et contient des messages vigoureux et clairs subséquents. C'est pourquoi ma délégation y souscrit pleinement.

En conclusion, je voudrais féliciter Monsieur Vendrell, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et les organismes d'aide humanitaire pour leurs efforts respectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mali de ses paroles aimables.

M. Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais également m'associer à ceux qui ont pris la parole avant moi pour transmettre toutes nos condoléances à la délégation de la Tunisie, à la suite du décès du Président Bourguiba. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'assumer ce mois-ci la présidence du Conseil. Nous remercions l'Ambassadeur Chowdhury et la délégation du Bangladesh qui ont guidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation voudrait une fois de plus souhaiter la bienvenue au Ministre Axworthy qui préside cette réunion très importante et opportune. Nous exprimons notre reconnaissance au Canada pour avoir convoqué cette réunion officielle du Conseil sur la question de l'Afghanistan. L'objectif immédiat de la communauté internationale est d'entreprendre la tâche difficile d'assurer un secours humanitaire aux longues souffrances du peuple afghan, qui se trouve en situation de conflit armé. Son objectif à plus long terme est bien sûr d'oeuvrer à une solution politique au problème afghan, ainsi qu'au redressement et à la reconstruction de ce pays déchiré par la guerre.

Nous voudrions remercier l'Ambassadeur Listre de son exposé et de son travail en sa qualité de Président du Comité des sanctions sur l'Afghanistan. Nus voulons également remercier de son exposé M. Reninnger, chargé de la Division de l'Asie et du Pacifique au Département des Affaires politiques.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour rendre hommage au travail effectué par l'ancien Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi. Si le règlement de paix n'est pas encore en place, ce n'est pas dû au fait qu'il ait ménagé ses efforts ou manqué ou d'initiative. C'est une illustration de la nature complexe du problème qui tourne autour des divergences apparemment irréconciliables des diverses factions belligérantes et des intérêts géostratégiques des voisins de l'Afghanistan. Nous voudrions exprimer tout notre appui à M. Fransesc Vendrell, nouveau Représentant personnel du Secrétaire général et Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan (MISNUA), au moment où il assume sa tâche difficile d'essayer de trouver un règlement négocié sous les auspices de l'ONU.

Le lourd tribut payé par l'Afghanistan et le peule afghan suite à la longue et débilitante guerre pèse fortement sur l'esprit de la communauté internationale. Ce pays appauvri ne peut guère se permettre d'utiliser ses maigres ressources à l'effort de guerre.

L'Afghanistan a donc été relégué à l'arrière-plan du développement économique et cela a eu des conséquences terribles pour les Afghans qui n'en finissent pas de souffrir, quelles que soient leur appartenance ethnique et leur orientation politique.

Parmi les effets fragilisants du conflit armé en Afghanistan, il faut compter le fait que de vastes étendues du pays ont été semées de mines terrestres qui ont fait beaucoup de morts et d'estropiés. On estime que quelque 10 millions de mines terrestres ont été posées en Afghanistan, ce qui fait de ce pays le plus miné du monde. C'est là l'héritage laissé par les belligérants qui ont pris part à la plus récente guerre en Afghanistan. À cela s'ajoutent des fléaux sociaux, notamment les effets pernicieux des drogues, des fusils et de la violence, et le fait qu'une population entière dépend des aumônes de la communauté internationale. Outre ces fléaux, il y a les effets catastrophiques liés à la présence de ce que l'on appelle les personnes déplacées au plan interne qui sont, en fait, des réfugiés dans leur propre pays à la suite de la longue guerre, ce qui exacerbe une situation humanitaire déjà grave.

Nous sommes également soucieux des effets de cette longue guerre sur les enfants du pays — génération perdue qui grandit sans aucun souvenir d'une vie vécue dans la paix et dont beaucoup sont analphabètes. Des milliers d'enfants meurent chaque année de la malnutrition, d'infections respiratoires et d'autres maladies. Les enfants ne constituent nullement le seul secteur vulnérable de la société. Le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés du monde.

La Malaisie s'oppose totalement aux pratiques de discrimination fondée sur le sexe. Il est déplorable que les femmes afghanes se soient vu refuser leur droit à l'éducation, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Ce droit, ainsi que le droit de gagner sa subsistance et de participer aux autres aspects de la vie, sont tout à fait compatibles avec l'Islam qui les encourage. Nous pensons que les femmes ont le droit légitime et l'obligation de jouer un rôle constructif dans la société, y compris dans le domaine de l'édification de la nation.

Nous rendons hommage à la présidence canadienne qui a fait de la sécurité individuelle l'idée directrice des délibérations de ce mois-ci. À cet égard, les intrusions récentes des Taliban dans les locaux des Nations Unies à Kandahar, en violation du principe inviolable de l'immunité diplomatique des Nations Unies, est à déplorer. Cet incident a souligné les risques auxquels est exposé le personnel bien intentionné des organisations humanitaires quand il accomplit ses devoirs dans les zones de conflit armé. Le retrait du personnel international qui en a découlé, y compris celui des organisations non gouvernementales, a retardé les activités de secours dans un contexte déjà difficile. Nous nous souvenons du meurtre en 1998 du lieutenant- colonel Carmine Calo (Italie), fonctionnaire de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, ainsi que d'autres employés afghans des Nations Unies. Nous rendons hommage à leurs sacrifices au service de l'humanité.

Ma délégation regrette profondément l'absence de progrès par les Taliban s'agissant de traduire en justice les responsables du meurtre des diplomates et journalistes iraniens à Mazar-e-Sharif, en août 1998. Nous sommes consternés face au manque apparent de coopération des Taliban avec les Nations Unies.

Nous réaffirmons notre conviction qu'une paix durable n'est possible que grâce à des négociations politiques et non pas par des moyens militaires. Nous appuyons donc fermement les efforts faits sous les auspices des Nations Unies en vue d'un règlement négocié par le biais du dialogue et de la constitution d'un gouvernement doté d'une large assise, multiethnique et pleinement représentatif. À cet égard, nous encourageons vivement un suivi rapide de la réunion de l'Organisation de la Conférence islamique à Djeddah et du processus de Rome.

Il incombe aux parties afghanes de reconnaître que la quête de la paix doit commencer par une volonté politique

soutenue de parvenir à un règlement négocié sans aucune influence externe. Il est regrettable que, malgré les nobles principes de la Déclaration de Tachkent, les parties afghanes en lutte continuent de recevoir un appui militaire externe, ce qui ne fait qu'alimenter indéfiniment la guerre.

Il est clair que le peuple afghan est las de la guerre et souhaite que le cycle de violences prenne fin dès que possible pour qu'il soit possible à chacun de reconstruire sa vie brisée. Il faut absolument que les grands groupes ethniques et religieux du pays coopèrent entre eux pour décider de leurs propres dirigeants, plutôt que de se les laisser imposer. À cet égard, nous pensons que le processus de Rome, c'est-à-dire la convocation de la Grande Assemblée ou *loya jirgah*, qui est l'incarnation de ce mécanisme, devrait être encouragée, car elle peut contribuer au processus global de paix.

Six mois à peine après l'imposition de sanctions contre les Taliban, nous commençons à entendre parler d'autres mesures qui doivent être imposées à l'Afghanistan que contrôlent les Taliban. Les sanctions, lorsqu'elles ont été imposées parce que cela était nécessaire, doivent comporter certaines garanties de façon à réduire les conséquences non voulues qui en découlent pour la population civile. Par conséquent, avant que des mesures supplémentaires ne soient envisagées, il faut que le Conseil évalue l'incidence des sanctions en cours. Nous tenons à rappeler au Conseil que, contrairement à ce qui avait été demandé, aucune analyse de l'incidence possible des sanctions n'a été faite avant que celles-ci n'aient été imposées aux Taliban. En l'absence d'évaluation préalable de l'incidence des sanctions, il est important que des évaluations périodiques de cette incidence soient menées à bien, comme le prévoit le paragraphe 6 c) de la résolution 1267 (1999) que le Conseil a adoptée à l'unanimité. Ceci donne au Conseil la possibilité de modifier le régime des sanctions quand et si cela s'avère nécessaire.

La guerre qui fait rage a contribué à des violations continues des droits de l'homme, à une ingérence soutenue des puissances étrangères et à des dommages écologiques de portée considérable, pour ne rien dire de l'énorme coût social de la longue guerre civile. L'Afghanistan est devenu le plus grand producteur de drogues illicites du monde. Ces faits posent des questions sérieuses quant à l'intérêt des groupes afghans eux-mêmes et quant à l'intérêt de ceux qui les appuient de l'extérieur pour un règlement pacifique de ce conflit débilitant. L'étendue de la catastrophe humanitaire est peut-être encore plus grande que nous ne le savons. Il faut donc que tous les efforts soient faits pour améliorer le sort de la population et pour trouver rapidement une solution politique au conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour adresser mes condoléances les plus sincères à la délégation de la Tunisie à la suite du décès de l'ancien Président Bourguiba.

Monsieur le Président, notre délégation est heureuse de vous voir présider le Conseil de sécurité à l'occasion de cette réunion très importante. Nous sommes conscients de la place importante que les questions de sécurité humaine occupent dans la politique étrangère de votre pays. Les problèmes de la protection des civils dans les conflits armés, les programmes de secours humanitaire pour les réfugiés et la protection des femmes, des enfants et des personnes âgées qui souffrent le plus lors des conflits sont devenus partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil, en partie grâce aux efforts déployés par la diplomatie canadienne et par votre délégation ici à New York. Nous sommes convaincus, Monsieur le Ministre, que votre participation personnelle aux travaux du Conseil ce mois-ci permettra de jeter un regard nouveau sur nos délibérations concernant cette question et d'autres questions importantes.

Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a fait l'expérience amère et eu la preuve que l'impact négatif des conflits armés touche essentiellement les éléments les plus vulnérables de la société. Cependant, les souffrances humaines contribuent à l'instabilité et à la poursuite des conflits. La situation actuelle en Afghanistan en est une preuve de plus.

Le mois dernier, lors de consultations officieuses, le Conseil a examiné de façon approfondie la situation en Afghanistan, y compris les efforts de médiation et les perspectives à l'égard du processus du paix, ainsi que les problèmes liés au trafic de drogues et leur incidence sur toute la région. L'attention supplémentaire accordée aujourd'hui aux aspects humanitaires du conflit qui se poursuit en Afghanistan, ainsi que les informations très utiles fournies par l'Ambassadeur Listre et par [M. Renninger], permettent à nos discussions d'avoir un caractère complet.

Nous notons avec beaucoup de préoccupation que la situation générale en Afghanistan et la situation humanitaire en particulier continuent de se détériorer. Le rapport du Secrétaire général dresse un tableau alarmant de la politique

continue des Taliban, qui consiste en des violations flagrantes des droits de l'homme, des mauvais traitements infligés à la population civile, des déplacements forcés, des exécutions sommaires, des abus délibérés et des détentions arbitraires, la violence et la discrimination continue à l'égard des filles et des femmes, la séparation des hommes de leurs familles, et l'utilisation d'enfants soldats. La communauté internationale a indiqué à de nombreuses reprises qu'elle était gravement préoccupée par de telles pratiques et les a condamnées.

Malheureusement, il n'y a aucun signe d'amélioration dans la situation actuelle, et les perspectives sont plutôt sombres, étant donné les informations selon lesquelles les deux parties se préparent à reprendre les combats. Le résultat est facile à prévoir : de lourdes pertes en vies humaines, des souffrances accrues subies par la population civile, davantage de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi qu'une destruction et un déclin continue de la vie sociale et économique du pays, qui est pratiquement inexistante. Il va sans dire que les hostilités créent des difficultés insurmontables dans la mise en oeuvre des programmes humanitaires de la communauté internationale dans ce pays, et présentent une menace pour le personnel humanitaire international.

Je voudrais souligner ici que nous devons utiliser tous les moyens à notre disposition pour réagir de façon appropriée au test que représente le conflit en Afghanistan, afin que les parties soient menées vers une réconciliation pacifique et pour offrir un environnement sûr à la population civile.

Nous sommes donc convaincus qu'il est tout à fait opportun de réaffirmer fermement la position du Conseil relativement à la situation en Afghanistan. Nous nous félicitons du projet de déclaration du Président, qui fait état de la profonde préoccupation du Conseil à l'égard de la situation actuelle dans différents domaines. Le texte exige de façon claire et absolue que les Taliban mettent fin à leurs violations des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des filles, qu'ils cessent leurs combats, qu'ils entament des négociations en vue d'une réconciliation pacifique, qu'ils cessent d'appuyer le terrorisme international, et qu'ils respectent sans délai la résolution 1267 (1999). Le texte envoie également un message important : le non-respect continu de cette résolution par les Taliban ne laissera au Conseil aucune autre possibilité que de considérer l'imposition d'autres mesures ciblées. Nous remercions la délégation de la Fédération de Russie de son initiative et des efforts déployés afin de préparer un document complet.

Enfin, nous demandons une fois de plus aux parties afghanes de cesser les hostilités. Par ailleurs, nous prions instamment les membres du groupe «six plus deux» et d'autres médiateurs de reprendre leurs efforts pour trouver un moyen de régler de façon définitive le conflit en Afghanistan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles aimables qu'il a adressées à la délégation canadienne.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La délégation jamaïcaine s'associe aux condoléances exprimées au Gouvernement et au peuple tunisiens à la suite du décès de l'ancien Président Bourguiba. Il fut de toute évidence une figure de proue du monde en développement.

Lors de cette première séance officielle du mois d'avril, permettez-moi, au nom de la délégation jamaïcaine, de dire comme nous sommes heureux de vous voir, M. le [Ministre des Affaires étrangères du Canada], présider les discussions du Conseil de sécurité. Ma délégation souhaite également exprimer sa reconnaissance à l'Ambassadeur Chowdhury et à la délégation du Bangladesh, pour l'efficacité avec laquelle les travaux du Conseil ont été menés durant le mois de mars.

Nous nous félicitons de la présence au Conseil de Mme Angela King, Sous-Secrétaire générale. Nous remercions M. John Renninger de son exposé sur cette question importante, et nous remercions l'Ambassadeur Listre de son rapport sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999).

La situation humanitaire et le sort des populations vulnérables dans les zones de conflit exigent toute notre attention. Dans ce cas, la situation est devenue chronique, et ma délégation souhaite proclamer sa profonde préoccupation à l'égard de la situation humanitaire en Afghanistan. Parvenir à un règlement politique du conflit est la première étape vers l'allégement de la crise humanitaire en Afghanistan. La Jamaïque réitère donc l'appel lancé en vue d'un règlement politique négocié à ce conflit. Il importe que les parties poursuivent le dialogue qui pourrait mener à la création d'un gouvernement de coalition [doté d'une large assise et pleinement représentatif] des divers groupes ethniques et religieux. Dans le cadre de ce processus, il est crucial que les Taliban prennent place à la table de négociation. Nous estimons que l'avenir de l'Afghanistan dépend de cette approche.

Nous sommes fermement convaincus que les efforts humanitaires des Nations Unies doivent être soutenus, et que les ressources nécessaires doivent être allouées pour faire face à la crise actuelle. Nous sommes également préoccupés par les difficultés auxquelles les insitutions humanitaires sont confrontées pour avoir accès aux populations les plus vulnérables. Les activités déplorables des Taliban ont mené au retrait du personnel international à Kandahar, et nous demandons aux Taliban et à toutes les autres parties d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies qui travaille en Afghanistan. Ma délégation saisit cette occasion pour louer les efforts du personnel des Nations Unies, qui demeure dévoué même dans les circonstances les plus difficiles.

Nous réaffirmons notre position selon laquelle les droits de l'homme et le droit humanitaire international doivent être respectés, et nous estimons que ceux qui prennent pour cibles les civils et les personnes les plus vulnérables doivent être traduits en justice afin de prévenir d'autres violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

La violation continue des droits de l'homme en Afghanistan nous préoccupe énormément, particulièrement pour ce qui est du traitement des femmes et des filles. Les problèmes auxquels elles font face sont bien connus, et comprennent un accès restreint à l'éducation, à l'emploi à l'extérieur du foyer et à des soins médicaux adéquats. Elles souffrent également de dépression et de stress en raison de déplacements sociaux, et d'une pauvreté accrue découlant de plus de 20 années de conflit. Ces problèmes touchent l'ensemble de la population, mais ont un impact plus grand sur les membres les plus impuissants de la société.

Nous avons entendu des informations selon lesquelles il y aurait de légères améliorations dans le traitement des femmes et des filles. À cet égard, nous saurions gré à la Sous-Secrétaire général, Mme Angela King, d'élaborer plus avant sur les points suivants : premièrement, la probabilité que d'autres progrès soient effectués relativement à la situation des femmes et des filles; deuxièmement, les mesures prises pour protéger les droits des femmes afghanes, y compris de traduire en justice ceux qui sont coupables de violations des droits de l'homme; troisièmement, l'existence de programmes conçus pour promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme parmi les femmes afghanes; et quatrièmement, l'état de la mise en oeuvre des recommandations faites par les organismes des Nations Unies afin d'améliorer la situation des femmes et des filles en Afghanistan.

Par ailleurs, nous sommes extrêmement préoccupés par le trafic des drogues et les effets débilitants que celles-ci ont sur la population, ainsi que par la détérioration du tissu social qui en découlera fort probablement. Compte tenu de toute la gamme des problèmes auxquels les femmes et les filles font face quotidiennement, et du manque d'accès à l'information sur les effets dangereux de l'abus des drogues, il y a de grands risques de dépendance. L'utilisation de l'opium comme médicament pour traiter certains maux communs et d'autres problèmes de santé, et pour lutter contre la dépression, est une tendance inquiétante. Nous ne pouvons pas non plus ignorer l'effet que ce problème a sur les pays voisins et sur la région dans son ensemble. La situation exige une action régionale et internationale immédiate.

Nous sommes d'accord pour dire que le groupe «six plus deux» pourrait apporter une contribution utile pour résoudre les problèmes liés aux drogues et que l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime devrait jouer un rôle clef en facilitant ses activités dans ce domaine. Nous appuyons un échange de vues entre ces deux instances sur la meilleure façon de traiter des questions liées aux drogues d'une manière coordonnée afin d'éliminer la production et le trafic de drogues en dehors de l'Afghanistan grâce à un plan d'action régional global et équilibré.

À cet égard, la Jamaïque souscrit sans réserve au projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jamaïque des paroles aimables qu'ils m'a adressées.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Canada.

Je voudrais tout d'abord remercier ceux qui m'ont souhaité la bienvenue à la salle du Conseil. Je les remercie de leurs remarques. Je voudrais également remercier M. John Renninger pour son exposé instructif, quoique sombre, sur la situation en Afghanistan, ainsi que l'Ambassadeur Listre pour son rapport très important.

Je tiens bien sûr à souhaiter la bienvenue à Angela King à cette séance. Sa présence ici aujourd'hui souligne, à mon avis, un aspect important de ce conflit qui prive les femmes et les fillettes de leurs droits en Afghanistan. Leur situation critique démontre encore une fois comment, dans un conflit armé, ce sont les civils qui souffrent le plus. Or,

le Conseil est responsable de leur protection comme de celle de toutes les victimes de conflits armés.

Les observations des nombreux orateurs qui m'ont précédé ont clairement fait ressortir que la seule réalité non équivoque en Afghanistan, après 20 ans de guerre civile, de destruction, de brutalité, de violence et de privations, est que ce sont les civils afghans — femmes, hommes et enfants — qui souffrent le plus de ce conflit interminable et insensé.

Tous les aspects de ce conflit sont répréhensibles. Certains, cependant, sont plus graves que d'autres. De 5 à 7 millions de mines antipersonnel sont éparpillées au hasard dans tout l'Afghanistan. Elles ont une importance militaire limitée, mais, chaque jour, elles continuent de tuer ou de mutiler plus d'une douzaine de civils afghans. Dans le cadre du Programme d'action antimines des Nations Unies, des efforts considérables sont faits pour débarrasser le pays de ces horribles armes. Pourtant, d'après le dernier rapport du Secrétaire général, on continue de poser des mines, ce qui constitue une négation des efforts de déminage et contrevient manifestement aux dispositions de la Convention d'Ottawa.

L'ingérence dans les opérations humanitaires, particulièrement le refus de donner accès sans encombre et en toute sûreté aux populations touchées, met en péril la vie de ceux et celles qui dépendent de telles opérations pour leur alimentation ou pour les soins médicaux. C'est seulement grâce aux efforts des organismes des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de diverses organisations non gouvernementales que la famine a été évitée. Au minimum, il est essentiel que l'on permette aux opérations humanitaires en Afghanistan de se poursuivre, pour que la guerre ne fasse pas des centaines de milliers de victimes additionnelles, directement ou indirectement.

Toutefois, ce qui est sans doute le plus troublant, c'est la tendance systématique qu'ont les Taliban à violer les droits fondamentaux de la moitié de la population — les femmes et les filles —, violation que les Taliban dénaturent en disant qu'elle a un fondement religieux. On interdit aux femmes de se déplacer, pour quelque raison que ce soit, sauf en compagnie d'un homme de leur parenté. Cette interdiction a été appliquée avec rigueur, voire avec brutalité, par les escouades du vice et de la vertu mises en place par les Taliban. Les femmes qui osent transgresser les ordonnances font l'objet de peines sévères; elles peuvent, entre autres, être battues et torturées publiquement. Mais celles qui obéissent sont des prisonnières virtuelles et elles sont quand même sujettes au harcèlement et à la violence physique.

D'abord introduites à Kaboul et dans d'autres villes par le Front uni, les restrictions quant à la mobilité des femmes ont été retenues ou étendues par les Taliban depuis qu'ils se sont emparés de l'autorité. Ces restrictions ne font pas que priver les femmes des droits de la personne qui sont les leurs et de leur autonomie personnelle la plus élémentaire. Elles les empêchent également d'avoir accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé.

Ces restrictions ne sont pas qu'une simple question de négligence : on a affaire à une politique active qui a des effets complexes sur la situation des femmes et des filles. Ainsi, les taux de mortalité maternelle chez les femmes de l'Afghanistan viennent au deuxième rang en importance dans le monde et, alors que le taux d'alphabétisation de l'ensemble de la population est estimé à 30 %, il est de 13 % chez les femmes.

Je constate, d'après certains comptes rendus que nous avons entendus aujourd'hui, l'existence depuis quelques mois d'une légère amélioration — quoique localisée —, les Taliban ayant permis par exemple la scolarisation des filles à domicile. Il faudra cependant redoubler d'efforts pour que ce progrès graduel représente même un premier pas dans le sens du respect des normes minimales qu'exige la communauté internationale.

On peut dire que dans le monde entier, les gens sont outragés de voir le traitement qui est réservé aux femmes et aux filles en Afghanistan. Les Canadiens le sont tout autant. Il y a deux ans, j'ai personnellement remis au Secrétaire général quelque 5 000 lettres dans lesquelles des Canadiens exprimaient leur inquiétude à propos de la situation des femmes en Afghanistan. Un groupe de Canadiens inquiets ont récemment mis sur pied une Coalition nationale à l'appui des Afghanes. Ce groupe s'emploie à mobiliser les énergies dans le monde entier pour qu'on s'occupe de la condition féminine en Afghanistan. On me permettra d'ajouter ici une note personnelle pour dire que cette initiative est tout à fait en harmonie avec l'attachement de femmes canadiennes à la promotion des droits de la personne. Je pense ici à celui de feue Mme Rae Scott, une militante canadienne des droits de la femme de renom dont les funérailles ont lieu aujourd'hui. J'espère que le présent débat servira à justifier le travail actif qu'elle a mené au fil des années.

Je suis également heureux d'annoncer que, dans ce même esprit, le Canada apportera une contribution de

300 000 dollars au fonds d’affectation spéciale pour les droits de l’homme des Nations Unies, afin d’appuyer les activités des organisations non gouvernementales locales et internationales qui s’occupent de formation et de programmes concernant les droits de la personne, ce dont profiteront les femmes et les filles d’Afghanistan.

Il est clair que l’Afghanistan fait partie du petit nombre grandissant de pays où l’État s’est désintégré, ce qui laisse place à un vide. Les Taliban prétendent être un gouvernement de bonne foi, mais ils se comportent comme une bande de criminels : ils donnent refuge à des terroristes internationaux et permettent que leur pays devienne le plus grand exportateur mondial de produits opiacés illégaux. Ils doivent mériter l’acceptation qu’ils sollicitent, grâce à la réconciliation nationale, à la formation d’un gouvernement représentatif à large assise, à la fin de la tolérance à l’égard du terrorisme et du trafic des drogues et, par-dessus tout, au respect des droits de la personne, ce qui comprend les droits des femmes.

J’ai parlé de guerre civile en Afghanistan, mais c’est l’invasion étrangère qui a déclenché la guerre. Et cette guerre a été soutenue pendant une vingtaine d’années par un appui matériel provenant de diverses sources étrangères. Le groupe «six plus deux» a une responsabilité particulière dans la recherche d’une solution pacifique au conflit afghan. Malheureusement, comme le Secrétaire général l’a constaté dans son dernier rapport, certains membres de ce groupe ne souscrivent en fait que du bout des lèvres à l’objectif de la paix et continuent d’appuyer les belligérants. S’il est vrai que seuls les Afghans eux-mêmes peuvent amener la paix dans leur pays, les membres du groupe «six plus deux» peuvent changer grandement les choses en ce qui concerne leur capacité de faire la guerre.

Le Conseil de sécurité a aussi un rôle essentiel à jouer en Afghanistan. Il y a des mesures concrètes qu’il peut prendre pour corriger la situation. Il peut insister pour que les membres du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ainsi que ceux du CICR et des autres organismes humanitaires, aient complètement accès, sans entrave, aux populations touchées et pour que leur sécurité soit garantie. Il peut demander que toutes les parties assument leurs responsabilités à l’égard de l’ensemble de la population civile et que l’on accorde une attention particulière au rétablissement des droits de la personne pour les femmes. Il peut demander la cessation immédiate des hostilités, l’amorce de négociations honnêtes et l’intervention du Secrétaire général dans la recherche de la paix et de la réconciliation nationale. Il peut trouver des moyens d’exercer des pressions sur les factions belligérantes pour les amener à la table de négociations. Enfin, il peut envisager des mesures pour couper les approvisionnements en armes aux belligérants. Je pense que la plupart de ces recommandations figurent dans la déclaration présidentielle.

En octobre 1999, le Conseil de sécurité a adopté une résolution condamnant les Taliban pour avoir donné refuge à Osama bin Laden. Le Conseil y demandait aussi l’imposition de sanctions, si les Taliban ne livraient pas aux autorités compétentes le terroriste mis en accusation.Le Canada a appuyé cette résolution. Il a fondé sa décision sur sa ferme opposition aux actes de terrorisme tout en reconnaissant qu’il importe également — nous avons exprimé cette opinion — que le Conseil témoigne d’un engagement similaire en s’occupant de la situation humanitaire grave et des droits de la personne dans ce pays.

La discussion de ce jour et la déclaration présidentielle que nous adopterons aujourd’hui devraient souligner davantage la consternation profonde du Conseil devant la souffrance incessante du peuple afghan et notre détermination à exercer des pressions en faveur de la recherche de moyens visant à contribuer de manière utile à la résolution du conflit.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L’orateur suivant est le représentant de l’Afghanistan. Je lui donne la parole.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Habib Bourguiba était un dirigeant de son pays et de son peuple auxquels nous transmettons nos condoléances fraternelles. C’était également un dirigeant en Asie et en Afrique. J’ai été personnellement témoin de ce fait. Que Dieu lui accorde son immense générosité et sa bienveillance.

Nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider cette séance. Je voudrais remercier le Canada de tous les efforts qu’ils a déployés en faveur de la paix en Afghanistan. Votre déclaration au nom du Canada reflète parfaitement votre point de vue.

Nous remercions vivement M. Anwarul Karim Chowdhury, qui a présidé le Conseil pendant le mois de mars, de ses efforts et de la manière dont il a dirigé nos travaux.

Nous appuyons la teneur du document S/2000/205 en date du 10 mars 2000, sur la situation en Afghanistan. Nous remercions M. Renninger du Secrétariat de son exposé

complet. Nous apprécions les services rendus par M. Lakhdar Brahimi, qui a déployé de si nombreux efforts pour la paix en Afghanistan et nous assurons les Nations Unies de toute notre coopération avec M. Francesc Vendrell, qui a été chargé des questions relatives à l'Afghanistan récemment. Nous remercions l'Ambassadeur Listre de l'Argentine, qui préside le Comité des sanctions sur l'Afghanistan, pour le travail qu'il a accompli.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil pour leurs services constants rendus en Afghanistan et pour l'intérêt qu'ils portent à mon pays, ce qui est exprimé de manière éloquente dans les déclarations des membres du Conseil.

La nation afghane souffre, surtout les civils, et tout particulièrement les femmes et les filles.

La participation de combattants mercenaires en Afghanistan est un fait atroce. Ces mercenaires viennent d'écoles religieuses au Pakistan. Cela a également été dit ici par le représentant du Secrétariat. Cela se poursuit malgré les changements politiques intervenus au Pakistan au cours du mois d'octobre. La junte militaire au Pakistan est le principal décideur politique au Pakistan et c'est également elle qui dominait l'ancien Gouvernement civil pour ce qui est de l'Afghanistan. Les affaires de l'Afghanistan étaient et restent aux mains de l'armée au Pakistan, notamment les renseignements militaires, connus sous le nom de Inter-Services Intelligence (ISI). Ils ont installé des camps d'entraînement pour terroristes sur le territoire de l'Afghanistan, et ces camps d'entraînement y sont encore. Le Pakistan espère toujours qu'il y aura une solution militaire en Afghanistan. C'est pourquoi il envoie des armes et des munitions aux Taliban. Leur appui logistique aux Taliban continue jusqu'à présent.

Le régime militaire au Pakistan continue d'utiliser des groupes religieux extrémistes à des fins politiques dans la région et au-delà. Cette politique préoccupe profondément tous les pays de la région. Nous sommes fermement convaincus que cette politique poursuivie par le Pakistan n'est pas seulement dangereuse pour le peuple afghan, mais qu'elle constituera également un grand obstacle à la paix et à la stabilité au Pakistan et à la création d'un Pakistan stable en tant que nation prospère. Le peuple afghan est profondément attaché à la paix et à la prospérité au Pakistan.

L'État islamique d'Afghanistan se félicite de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui, qui a été préparée et qui sera adoptée par le Conseil très bientôt, je l'espère. Comme cela est dit très clairement dans le texte de cette déclaration, l'État islamique d'Afghanistan est prêt à accepter une cessation totale du conflit armé et il s'attend à ce que le règlement du problème afghan soit fondé sur la mise en place en Afghanistan d'un Gouvernement à large base qui représente tous les principaux groupes ethniques. Il n'y a pas de solution militaire à la crise afghane, comme cela a été prouvé dans la pratique au cours des cinq dernières années.

Nous apprécions beaucoup les efforts déployés par l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et nous sommes prêts à aider les efforts de l'OCI à être couronnés de succès.

Nous remercions les membres du Conseil d'avoir condamné clairement toutes les précédentes déclarations à la presse des Taliban au sujet de l'offensive militaire menée le 1er mars 2000. En fait, les rapports de nos renseignements militaires montrent que les Taliban et leurs conseillers militaires pakistanais sont en train de préparer le lancement d'une nouvelle offensive militaire au printemps. Cela a également été indiqué par le représentant du Secrétaire général. Dans ce contexte, nous sommes certains que la déclaration présidentielle qui sera adoptée aujourd'hui par le Conseil servira de mise en garde qui tombe à point nommé pour les Taliban et pour la junte pakistanaise qui les appuie. Ils doivent être conscients du fait que la communauté internationale ne peut pas rester inactive face à une attitude aussi agressive et systématiquement belliqueuse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afghanistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 de son règlement provisoire, d'inviter Mme Angela, Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite Mme King à prendre place à la table du Conseil.

Je donne maintenant la parole à Mme King pour qu'elle réponde aux observations faites et aux questions soulevées par les membres du Conseil.

Mme King (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée dire combien je suis honorée d'avoir été invitée à répondre aux questions du Conseil aujourd'hui sur la situation des femmes et des fillettes afghanes. Je vous suis très reconnaissante de cette invitation, et je suis reconnaissante à votre Gouvernement, et à tous ceux qui m'ont toujours appuyé pour intégrer une perspective sexospécifique dans tous les aspects de l'activité du Conseil de sécurité, y compris le rétablissement et la consolidation de la paix.

Je voudrais également dire que nous n'aurions peut-être pas ce débat aujourd'hui s'il n'y avait eu la décision décisive et très audacieuse du Conseil, le 8 mars dernier, d'intégrer les femmes et les fillettes dans tous les débats du Conseil, pas seulement en tant que victimes de conflits armés, mais également en tant qu'acteurs constructifs dans la quête de la paix. A cet égard, je voudrais rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Anwarul Chowdhury pour son sens de l'autorité en la matière, vu qu'il assumait le 8 mars les fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je voudrais à présent évoquer quelques questions qui ont été soulevées. S'agissant de la participation des femmes à la société civile, je suggérerais vivement que se poursuive et soit encouragée la politique appliquée par de nombreuses institutions du système des Nations Unies — Conseil mondial de l'alimentation, Habitat, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres - sur l'approche de principe quant à la participation à tous les aspects de l'action de l'ONU et des projets que nous réalisons aux fins de développement du pays et d'aide humanitaire.

Nous pensons qu'au niveau communautaire, notamment dans certaines zones rurales, il y a moins de résistance à la participation des femmes. Même si, comme nous l'ont dit de nombreux orateurs, cette politique s'applique de façon assez inégale, il est très important de consolider ces aspects. Ainsi, certains projets faisant appel aux hommes et aux femmes dans la prise de décisions à ces niveaux ont encouragé des femmes à décider de l'emplacement d'un puits, car ce sont les filles qui sont chargées de rapporter l'eau dans les villages. Mais si un puits se trouve loin d'une école, cela signifie que durant les heures de classe, les filles ne se rendront pas à cette école.

D'autres décisions se rapportent au type de légumes et semences dont elles ont besoin pour assurer l'alimentation de leur famille, Il existe un projet très efficace dirigé par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, rassemblant des hommes et des femmes au niveau local pour l'évacuation des eaux usées et d'autres problèmes d'hygiène au plan communautaire. Il y a également des conseils communautaires et lors de la mission inter-institutions, nous avons trouvé des mollahs à Herat et ailleurs qui sont très ouverts à la participation des femmes s'agissant d'avoir et de rechercher leur opinion ainsi que de faire connaître leurs conseils, parfois par l'entremise des mollahs, aux hommes du village.

En vue d'une participation à la société civile et à la vie civile, une éducation aux questions électorales est nécessaire, de même qu'un apprentissage dans le domaine de la tolérance et des idées démocratiques, y compris la connaissance de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Certains des mécanismes de sensibilisation aux questions essentielles — comme la façon de mettre fin à la guerre, d'éduquer les enfants, et de pouvoir répondre à leurs besoins — sont très importants pour les femmes à ce niveau si elle veulent pleinement participer à l'action civile au sein de la société. Certaines des organisations non gouvernementales locales le font déjà, tout comme certaines institutions, mais cela nécessite une aide financière plus importante, et je pense que cela devrait être vivement encouragé par le Conseil.

Il y a surtout le fait que le Conseil et d'autres instances telles que la Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme gardent cette question à l'ordre du jour, et ils doivent demander le plein exercice des droits des femmes et des enfants, non seulement dans l'éducation, la santé et l'emploi, mais dans tous les autres domaines. Les rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme, la transmission et la promulgation des conclusions de leurs rapports jouent ici un rôle particulièrement important.

S'agissant des femmes en quête d'un emploi, le fait de chercher un emploi est une chose et en trouver est une autre. Je pense que l'une des stratégies consisterait à ouvrir davantage de ministères aux femmes. Nous avons appris qu'environ 70 femmes travaillent au Ministère des affaires sociales. Si les Taliban et les autres autorités sont encouragés, cette pratique pourrait être élargie aux ministères de la santé, de l'éducation etc.

Je demanderais également qu'à Kandahar et Kaboul, qui sont les principaux centres de décision, des moyens de promotion de la femme soient mis en place, sous forme d'unité régionale, de bureau chargé des affaires des femmes ou même de ministère chargé des questions féminines. Cela peut être un centre de liaison au sein des services existants

qui aiderait à diffuser l'information et à sortir de la marginalité, et un centre de liaison également pour les institutions des Nations Unies.

S'agissant de l'amélioration du traitement, c'est également très difficile et dépend énormément du climat politique. En l'absence de solution politique, il sera très peu probable que les femmes et les fillettes voient s'amélioration leur situation. On dit que, très souvent, celles qui s'expriment sont soumises à des intimidations ou à des punitions sévères, et leur famille peut également en être victime.

En tant que personne ayant fait partie de l'équipe interinstitutions, il y a deux ans, j'ai visité deux prisons, l'une pour femmes et l'autre pour femmes et hommes, mais dans des bâtiments distincts. Je pense que nous devrions envisager la question de façon globale; la recherche d'un emploi et de droits doit se faire dans le contexte d'un environnement global permettant aux femmes d'agir. S'agissant des prisons, l'une d'elles accueillait 13 femmes et quelques enfants, dont certains étaient nés lors du séjour des femmes en prison. Il n'y avait pas d'installations sanitaires car les toilettes se trouvaient dans un bâtiment miné. C'était à Kandahar.

Les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales doivent également insister pour faire connaître aux femmes et aux fillettes, à travers des ouvrages traduits en langue locale, les instruments des droits élémentaires de la personne et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui, par ailleurs, a été signée par un ancien Gouvernement afghan, mais que l'Afghanistan n'a pas ratifiée. Elles devraient également connaître, une fois élaborées, les procédures qui découlent du protocole facultatif à cette Convention, permettant ainsi aux femmes et aux groupes de femmes de transmettre directement leurs plaintes à ce comité de la CEDAW aux fins d'enquête et d'action.

Je suggérerais vivement qu'à cet égard, les institutions des Nations Unies donnent l'exemple en faisant place à davantage de femmes dans ces institutions et à des niveaux élevés, notamment à des femmes de pays ayant des normes culturelles et traditionnelles similaires, une bonne connaissance de la parité des sexes et des droits de la personne, et qui pourraient s'inspirer d'aspects du droit coranique et musulman et de sa relation avec d'autres instruments des droits de la personne.

À cet égard, un travail considérable a été fait avec les organisations non gouvernementales, les groupes universitaires, avec le Haut Commissariat pour les droits de l'homme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour établir la distinction entre la chariah, le droit islamique et la Convention. Nous espérons que cela encouragera les Taliban à considérer ces questions dans leur véritable perspective.

D'autres moyens pourraient consister notamment à demander que les organes de l'ONU incluent les questions de sexospécificité dans tous leurs projets. Les projets de paix du Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP) sont à cet égard d'excellents exemples.

Un projet du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a été également mis en place à Helmand pour créer d'autres moyens de subsistance en reconstruisant une usine de laine comme solution de rechange aux drogues. Cela a été fait de concert avec les autorités des Taliban, donnant du travail à 1 300 personnes. Le Programme des Nations Unies contre la drogue a insisté, dès l'élaboration du projet, pour que sur ces 1 300 personnes, 200 au moins soient des femmes. Malheureusement, ce projet n'a pas encore été lancé, mais il représente le genre d'idées créatives qui peuvent contribuer à relever les défis posés par cette question.

Pour ce qui est de la question du Conseiller pour les questions de sexospécificité, je dois dire que je me félicite de l'appui octroyé par le Royaume-Uni au conseiller, et aussi de l'annonce que vous avez faite, Monsieur le Président, de sa contribution généreuse à ce travail en Afghanistan. Le Conseiller pour les questions de sexospécificité a, entre autres, créé un plan d'action sur les questions de sexospécifité. Cela a été fait au niveau des politiques et au niveau de la programmation. Des contacts ont été établis avec le réseau des donateurs de l'ONU et avec des organisations non gouvernementales de femmes, ainsi qu'avec des femmes afghanes. Le personnel de l'ONU a reçu une formation directe et nous avons en effet constaté, comme indiqué dans le rapport original, que nombre d'entre eux n'avait pas vraiment idée de ce que voulaient dire les expressions droits de l'homme et droits des femmes dans le système des Nations Unies.

Le Conseiller pour les questions de sexospécificité, avec le ferme appui du Coordinateur des Nations Unies et du Conseiller pour les droits de l'homme a également, comme l'indique une partie des recommandations du rapport, identifié la nécessité pour le système des Nations Unies de réaliser des interventions fondées sur les questions de sexospécificité, de trouver les points d'accès, de recher-

cher les projets qui donnent des résultats pour voir s'ils peuvent être reproduits ailleurs.

Des contacts initiaux ont également été pris directement par le Coordinateur de l'ONU et le Conseiller pour les questions de sexospécifité avec les autorités afghanes à Kaboul et à Kandahar. On a également renforcé les capacités du personnel de programmation des Nations pour ce qui est des questions de sexospécificité en Afghanistan.

Telles sont les questions qu'a examiné le Conseiller pour les questions de sexospéciﬁcité. Elle a également participé à des ateliers avec des institutions de l'ONU, comme la Banque mondiale, et aussi à d'autres initiatives bilatérales.

Un élément important de cette très, très petite évolution constatée ces dix-huit derniers mois concerne l'édit de Mahram. Le Conseiller, par exemple, est originaire d'un de ces pays où on applique strictement l'édit de Mahram, qui implique que toute femme d'un pays musulman, qu'elle soit ou non recrutée sur le plan international, doit être accompagnée dans son travail quotidien par un homme avec lequel elle a des liens de parenté. En fait, cette règle n'est pas respectée dans son cas, et nous avons maintenant cinq ou six femmes également recrutées sur le plan international qui sont originaires de ces pays et qui travaillent sans aucune restriction.

Le représentant de la Jamaïque voulait savoir quelle était la probabilité de nouveaux progrès. À mon avis, si l'on se fonde sur les progrès très lents que nous avons constatés pendant les deux ans et demi passés, les progrès continueront sans doute d'être très lents à moins qu'une paix ne soit négociée. Je pense que dans les délibérations au niveau politique, qu'elles soient menées par l'ONU ou d'autres agences internationales ou se placent sur une base bilatérale, la question de l'égalité des sexes reçoit un rang de priorité très faible ou est totalement négligée. Je pense que nous ne pouvons pas faire cela; nous ne pouvons pas permettre qu'il en soit ainsi.

Un autre facteur influe sur le rythme du changement : le fait que dans de nombreuses agences de l'ONU et dans de nombreuses délégations, il y a très peu de femmes. Nous allons donc donner des instructions aux Taliban pour qu'il y ait 50 % de femmes ou davantage dans leurs projets et dans la prise de décisions, et à l'ONU les hommes sont unanimes à ce sujet. Je crois qu'il faut prendre cette question tout à fait au sérieux.

Pour ce qui est de la question des mesures à prendre dans le domaine des droits de l'homme, je crois que j'ai déjà répondu. Pour ce qui est de l'existence d'un programme de sensibilisation, je crois que cela a été couvert dans une certaine mesure.

Pour ce qui est du degré d'avancement des proejts, une formation est en cours. Certain des conseillers ont été nommés mais il reste encore beaucoup à faire du point de vue de l'évaluation et de l'examen des projets dans une perspective sexospéxcifique et pour voir dans quelle mesure ceux-ci ont un impact sur le pays et si les projets introduisent réellement des changements.

Je voudrais conclure en disant que nous devrions peut-être tenir compte dans les progrès réalisés du fait que récemment, pour la première fois dans l'histoire récente de l'Afghanistan, le 8 mars 2000, la Journée internationale de la femme a été célébrée officiellement en Afghanistan, à Kaboul, la capitale. Sept cent femmes de tout âge, y compris d'anciens professeurs d'université, des ingénieurs, des enseignantes, des médecins, des infirmières et des directrices d'école, ont participé à cette célébration. Dix d'entre elles ont été honorées par les organisateurs de la célébration qui leur ont remis des présents — le système des Nations Unies, en étroite collaboration avec les autorités Taliban. Le représentant du mollah Omar a fait une déclaration. Radio Chariah, la radio officielle, a rendu compte de cette célébration et différents médias internationaux ont été autorisés à couvrir cet événement et à conduire des inteviews au hasard parmi les femmes présentes. À la fin, il a été annoncé que six prisonnières seraient libérées pour célébrer cette journée; deux avaient des enfants qui vivaient avec elles en prison. J'ajouterais que la ration quotidienne des femmes et des enfants est de deux miches de pain par jour et j'ai vu les miches de pain.

Pour terminer, je ne dirais pas qu'il y a lieu d'être euphorique, mais je pense que des progrès ont été réalisés et avec les pressions continues exercées par le Conseil et par ses membres et dans d'autres instances — le Groupe d'appui à l'Afghanistan, le Secrétariat des Nations Unies — des progrès peuvent être réalisés. Mais au coeur de tout cela il y a un règlement politique solidement fondé sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je remercie Mme King pour ses explications fort utiles et pour les réponses qu'elle a apportée aux questions posées.

Je donne maintenant la parole à M. Renninger pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites au cours de ce débat du Conseil.

M. Renninger (*parle en anglais*) : Je suis bien conscient de l'heure tardive. Je ne pense pas que des questions spécifiques m'aient été adressées, mais je manquerais à mon devoir, si, au nom du Secrétaire général, je n'exprimais pas notre reconnaissance pour l'appui et l'encouragement qui nous ont été maintes fois exprimés au cours du débat d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Renninger d'avoir conscience de l'heure tardive et le remercier de ses réponses très concises.

Le représentant de la Tunisie a demandé à prendre la parole.

M. Jerandi (Tunisie) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, permettez-moi une fois de plus d'exprimer nos sincères remerciements à vous personnellement, le Ministre des Affaires étrangères du Canada, et à tous les membres du Conseil de sécurité, pour les condoléances qu'ils ont adressées au Gouvernement et au peuple tunisiens à la suite du décès de M. Habib Bourguiba, premier Président de notre République.

Le Président (*parle en anglais*): Je pense que le représentant de la Tunisie comprend à quel point le décès de son grand dirigeant a été ressenti. Je sais qu'il a été ressenti partout dans le monde.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen de cette question inscrite à son ordre du jour aura lieu immédiatement après la levée de cette séance.

La séance est levée à 14 h 30.